



Connaissez-vous l'afges ?

L'afges est l'association fédérative générale des étudiants de Strasbourg.

Fondée en 1923, l'afges est la plus importante et la plus ancienne fédération étudiante de ville française encore en activité

100% étudiant

WWW.afges.org*

* à consommer sans modération !

une question, un renseignement, un projet,
ou pour le plaisir de nous rencontrer...

venez nous rendre visite !

Tél. 03 88 15 73 73

1, Place de l'Université - BP 80 100 - 67003 Strasbourg cedex

Nos bureaux se trouvent au-dessus du restaurant universitaire « la Gallia ».
Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 12h à 16h30.



- NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE -



Livre Blanc

Vers une Université d'Alsace



Septembre 2012

association fédérative générale des étudiants de strasbourg
1, Place de l'Université - BP 80 100 - 67003 Strasbourg cedex

tél. 03 88 15 73 73

Nos bureaux se trouvent au-dessus du restaurant universitaire de l'AFGES « la Gallia ».

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 12h à 16h30.

WWW.afges.org*

* à consommer sans modération



À lire également :

- Livre Blanc sur la création d'une université unique à Strasbourg, septembre 2007
- La politique d'accueil des étudiants étrangers à Strasbourg, mars 2009
- Livre Blanc sur la vie étudiante à Strasbourg, septembre 2009
- Les conditions d'études et de vie des étudiants alsaciens, septembre 2012

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'AFGES : www.afges.org



Sommaire

Propos liminaires : en route vers une Université d'Alsace !	p. 4
Objectifs et méthode	p. 5

L'excellence pour tous : le défi d'une pédagogie repensée

1 - Le niveau Licence	p. 7
2 - Le niveau Master	p. 11
3 - Le Doctorat	p. 12
4 - Les enseignements transversaux : la politique des langues	p. 15
5 - Calendrier et modalités de contrôle des connaissances	p. 18
6 - Conditions d'études	p. 19
7 - La finalité : une insertion professionnelle réussie	p. 23
8 - Pédagogie et assurance-qualité	p. 26
Synthèse : principales propositions pour la pédagogie	p. 27

Enjeux et attentes pour un vrai campus régional

1 - La gestion de la vie universitaire	p. 29
2 - Les transports	p. 33
3 - Le logement des étudiants	p. 35
4 - La restauration universitaire	p. 38
5 - L'accès à la culture	p. 41
6 - Un campus international	p. 43
Synthèse : principales propositions pour la vie universitaire	p. 46

Un établissement résolument démocratique

1 - La gestion des enseignements	p. 48
2 - Le maillage territorial	p. 52
3 - Le cas particulier de la PACES	p. 54
4 - Une organisation optimisée	p. 58
5 - La direction de l'Université	p. 60
Synthèse : principales propositions pour la gouvernance	p. 65

Annexes

Glossaire des sigles employés	p. 66
Extraits de l'enquête 2012 sur les conditions d'études et de vie des étudiants alsaciens	p. 67

Propos liminaires

En route vers une Université d'Alsace !

Déjà en 2006 et 2007, l'AFGES avait été la seule organisation représentative universitaire (toutes catégories confondues : enseignants, personnels administratifs et techniques, étudiants...) à proposer un travail approfondi sur la fusion de celles qui étaient alors les trois universités strasbourgeoises¹. Parce que les associations étudiantes ont toujours eu à cœur d'être des acteurs positifs, cherchant à accompagner les évolutions de l'enseignement supérieur, elles devaient, en cette période charnière pour l'enseignement supérieur alsacien, remettre l'ouvrage sur le métier.

La perspective de régionalisation de l'enseignement supérieur, expression utilisée par l'AFGES durant les mois d'incertitude sur la forme que devait prendre les rapports entre les deux actuelles universités d'Alsace (Strasbourg et Haute-Alsace), est en effet sans doute l'un des enjeux les plus importants qu'ait connus notre Région depuis de nombreuses années. Peut-être même plus important que la refondation de l'Université de Strasbourg en 2009, puisque cette fois, l'ensemble de notre Région est concernée. Mais aussi parce que, au-delà des universités, on peut imaginer un effet d'attraction des écoles publiques aujourd'hui hors de l'université, qui se fait déjà sentir.

L'Alsace est donc en marche vers une grande université territoriale, à l'instar de l'Université de Lorraine, créée fin 2011.

Dans ce mouvement presque inéluctable (et, en réalité, très souhaitable), l'AFGES sera attentive à ce que les étudiants sortent grand gagnants. Et c'est tout à fait possible, pour peu que l'on prenne très tôt les mesures et orientations qu'il convient. Sans prétention, c'est l'objet de ce Livre Blanc que d'y contribuer, en proposant, au moins sur l'ensemble des questions touchant à l'étudiant et au fonctionnement de l'université, quelques pistes possibles.

Durant les mois (et les années ?) qui nous conduiront à la création de cette grande université d'Alsace, les élus étudiants associatifs œuvreront à la réussite de ce projet. L'Université est, sans nul doute, l'un des symboles de notre pays, à travers ses traditions démocratiques et d'ascension sociale. Elle doit le rester, et faire de ces deux piliers sa raison d'être.

Excellente lecture,


Thibaut KLEIN,
Président de l'AFGES

Objectifs et méthode

Le présent Livre Blanc est issu des réflexions des élus et responsables associatifs étudiants membres du réseau de l'AFGES. Aussi souvent qu'il a paru utile, les développements renvoient aux enquêtes réalisées par l'AFGES avec l'Institut de démographie de l'Université, la MGEL et les villes universitaires alsaciennes. Ces enquêtes sont disponibles en ligne sur le site Internet de l'AFGES : www.afges.org

Ce Livre Blanc est organisé en trois parties qui correspondent, aux yeux de l'AFGES, aux priorités de l'université pour les étudiants.

- D'abord, une université qui se fixe pour objectif l'excellence de ses formations pour le plus grand nombre, avec l'idée d'une insertion professionnelle optimale pour ses étudiants.
- Ensuite, une université où l'étudiant est mis en situation de s'épanouir pleinement, sur un campus régional riche d'engagements et de services.
- Enfin, et cela semble aller de soi, une université qui fasse de l'exemple démocratique son *modus operandi* constant, à tous les niveaux de la gouvernance.

Si l'ensemble de ces champs ont fait l'objet d'une revue complète par rapport aux productions qui avaient précédé l'unification des universités strasbourgeoises, certaines propositions, toujours d'actualité, ont été reprises et adaptées compte tenu du contexte.

En outre, une part plus importante de cette étude est liée aux conditions de vie matérielle quotidienne (logement, transports, restauration...) dès lors que, dans la perspective d'un campus régional, avec un maillage territorial des formations susceptible de réaménagements, ces questions se poseront de manière plus cruciale.

Le présent Livre Blanc a été validé par le Comité de l'AFGES, en sa séance du mardi 12 juin 2012.

L'AFGES tient notamment à remercier pour leurs contributions (par ordre alphabétique) :

- L'Association des Docteurs et Doctorants d'Alsace (ADDAL)
- Mlle Camille Beaufiles, étudiante en médecine
- M. Vivien Breger, étudiant en droit
- M. François Brezin, étudiant en médecine, élu au CA de l'UdS
- Mlle Célestine Chappuis, étudiante en lettres, chargée de mission du Président
- Mlle Joannie Crinon, étudiante en sciences politiques, élue au CROUS et au CNOUS
- Mlle Emelyne Dentinger, étudiante en linguistique et informatique, chargée de mission du Président
- M. Quentin Guy-Favier, étudiant en droit, élu au CEVU de l'UdS et au CROUS
- M. Olivier Hoerd, étudiant en géographie, élu au CA de l'UdS, Premier Vice-président
- M. Thibaut Klein, étudiant en sciences de la vie, élu au CA de l'UdS, Président
- M. Luc Olland, étudiant en sciences de la vie, élu au CEVU de l'UdS, Trésorier
- Mlle Marie Salomon, étudiante en mathématiques, élue au CEVU de l'UdS
- M. Alexandre Schohn, étudiant en géologie, vice-président étudiant du CEVU de l'UdS, Vice-président Extérieur
- M. Erwann Tison, étudiant en sciences économiques, Secrétaire général

¹ Voir à ce sujet *Livre Blanc sur la création d'une Université unique à Strasbourg*, sept. 2007

L'excellence pour tous : le défi d'une pédagogie repensée

« L'Université est une chance ». Cette phrase, qui est presque sur les lèvres de tous les universitaires, est une réalité. L'université, parce qu'elle est ouverte à tous, et qu'elle veille à la diffusion des savoirs sans considération des classes sociales, constitue, en France, un des fondements de l'égalité des chances. **Cependant, pour qu'elle soit réellement une chance, l'université doit sans cesse chercher à s'améliorer, et cela d'abord en termes de pédagogie.**

La Licence, cycle de découverte d'un champ disciplinaire, doit veiller à donner à l'étudiant les outils indispensables à l'intégration d'un Master, sans pour autant l'enfermer dans un parcours tout tracé. En effet ce parcours, s'il est trop rigide, réduira ses chances de se réorienter en cas de besoin. En outre, tous les étudiants en Licence ne pouvant prétendre à un Master 2, ou ne le souhaitant pas, il faut aussi que la Licence prépare d'ores et déjà à une insertion professionnelle réussie.

A cette fin, une réflexion de fond doit être engagée sur la réforme de la Licence, et sur **la création d'un seul niveau d'enseignement supérieur après le bac**, regroupant les actuels Licences, Licences professionnelles, et BTS. En bénéficiant des compétences capitalisées au sein des formations déjà professionnalisantes, et en mutualisant les moyens, l'ensemble du niveau Licence pourrait, à terme, assurer une insertion professionnelle dès la fin du cycle, pour l'ensemble des étudiants.

Ces réformes, qui dépendent essentiellement d'une réflexion à l'échelle nationale, doivent être du point de vue de l'AFGES une priorité pour chacun, afin de redonner une vraie cohérence au paysage d'enseignement supérieur français. Dans l'immédiat au moins, une forte communication positive sur l'existence des licences professionnelles et leurs débouchés doit être mise en œuvre.

Le Master, parce qu'il est un niveau d'approfondissement et (en seconde année) de forte spécialisation, doit pouvoir former un ensemble cohérent, encore bien illusoire en raison de la césure (la sélection) entre le niveau Master 1 et le niveau Master 2.

Durant tout son cursus, l'étudiant recevra, outre ses enseignements disciplinaires, des enseignements transversaux, qui doivent permettre d'accroître son employabilité. Ne l'oublions pas en effet : le diplôme n'est pas une fin en soi, il n'est qu'un passeport pour l'insertion professionnelle.

1 - Le niveau Licence

La Licence issue de la réforme LMD est encore, en réalité, en construction. D'abord, même si l'ensemble tend à plus de cohérence, de nombreuses passerelles sont possibles - et c'est heureux - entre les différents niveaux de « Licence » (DUT, Licences, BTS...), mais aussi entre différentes disciplines, ou encore entre différents types de diplômes (professionnalisants et « généraux », par exemple). C'est là une bonne chose.

En revanche, le passage de l'ensemble « DEUG + ancienne Licence » à la nouvelle Licence s'est trop souvent traduit par plus de maquillages (reprise des contenus anciens avec quelques menus ajustements) que par une réelle refonte. Or, si l'on souhaite achever cette réforme (mise en œuvre en Alsace depuis... 2004), il faut encore donner tout leur sens à ses objectifs : construction du parcours par l'étudiant, préférence pour le système de crédits à celui de notes coefficientées...

■ Construction du parcours par l'étudiant

Comme (déjà) en 2008, l'AFGES estime qu'il faut favoriser réellement l'entrée en vigueur de la phase 2 de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, autour du principe de majeure / mineure.

Rappelons que dans le système LMD, l'étudiant doit obtenir 180 crédits de formation (ECTS) pour valider sa Licence, et 120 crédits pour le Master. Le nombre de crédits auxquels peut prétendre l'étudiant à chaque semestre est actuellement plafonné à 30 en France.

Cette curiosité française doit évoluer : tout étudiant doit pouvoir s'inscrire, pour chaque semestre, à plus de 30 crédits de formation (c'est-à-dire choisir un nombre d'unités d'enseignement dont le total des crédits peut excéder 30).

Ainsi, l'étudiant bénéficiera enfin d'une réelle liberté dans la construction de son parcours. En effet, en s'inscrivant à plus de 30 crédits par semestre, il pourra composer un parcours original, en fonction de ses objectifs professionnels et de ses aspirations. Toutefois, il convient d'imposer des limites, afin que le parcours conserve une cohérence, et permette à l'étudiant d'obtenir un diplôme dans une discipline qu'il a effectivement étudiée et validée, pour l'essentiel de son cursus.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les notions de majeure et de mineure. La majeure constitue le socle de compétences de l'étudiant (l'intitulé du diplôme), qui conditionnera notamment son secteur d'insertion professionnelle, alors que la mineure, sans rapport direct avec la majeure, doit être l'occasion pour l'étudiant de s'ouvrir à des perspectives et à des schémas de pensée différents, et cependant bien plus complémentaires que notre système d'enseignement supérieur ne le conçoit aujourd'hui.

La « majeure » est le champ disciplinaire principal de l'étudiant. La mineure représente le champ disciplinaire exploré par l'étudiant de manière « libre », en complément de sa formation « majeure ».

Dans la plupart des pays pratiquant le système de crédits de formation, un étudiant peut ainsi s'inscrire pour un maximum de 60 crédits par semestre. Cela permet, pour la Licence, de choisir un nombre d'unités d'enseignement dont les crédits représentent jusqu'à 360 ECTS. Il faut, naturellement, placer un minimum de crédits à valider dans un champ disciplinaire donné pour que l'étudiant valide sa « majeure ».

L'AFGES préconise qu'un diplôme soit validé en « majeure » si l'étudiant a validé au moins 2/3 des crédits nécessaires à l'obtention de la Licence (soient 120 crédits) dans le champ disciplinaire.

Chaque majeure doit être construite à partir d'enseignements obligatoires et d'enseignements optionnels. La Licence propose ainsi un nombre d'unités d'enseignements tel que le nombre d'ECTS totaux pour la majeure est supérieur à 120.

L'idée étant, naturellement, de laisser une plus grande amplitude de choix à l'étudiant dans la construction de son parcours.

Par ailleurs, afin que le parcours des étudiants présente une cohérence semestre après semestre, il est proposé que l'étudiant ait l'obligation de s'inscrire à au moins 20 crédits de sa majeure par semestre, les autres crédits pouvant alors être consacrés à sa « mineure ».

Notons enfin que le système majeure / mineure permet à l'étudiant de valider jusqu'à deux majeures pour sa Licence (soient 2 x 120 crédits ECTS), ou bien encore une majeure et une mineure, ou, au maximum, une majeure et deux mineures.

A titre d'exemple, un étudiant pourra obtenir une Licence « majeure en Sciences de la Vie, mineure en Anglais ».

Toutes les unités d'enseignements validées sont reportées sur le supplément au diplôme de chaque étudiant, ce qui lui permet de mettre en valeur l'originalité de son parcours au moment de s'insérer dans le monde professionnel.

Afin d'aider l'étudiant à faire des choix cohérents qui conduiront à une insertion professionnelle dans un domaine qui l'intéresse, les conseillers d'orientation de l'Université doivent être plus que jamais mobilisés, d'où la nécessité de continuer le renforcement des services concernés.

L'étudiant valide sa Licence après l'obtention de 180 ECTS, actuellement limités à 30 ECTS par semestre. L'AFGES préconise donc d'augmenter cette limite pour laisser la liberté d'un parcours plus étoffé à l'étudiant.

Poussons encore plus loin dans cette direction, et laissons à l'étudiant la possibilité de valider des crédits sur plusieurs semestres en un seul semestre.

Actuellement, l'étudiant qui redouble son semestre N est déjà autorisé à poursuivre au semestre N+1 pour ne pas prendre trop de retard. Regardons cela dans l'autre sens : un étudiant motivé pourra prétendre à un semestre N et réussir à valider en plus quelques crédits du semestre N+1.

Ainsi, il lui sera possible de finir sa Licence en 5 semestres (voire moins) au lieu de 6, puis de terminer l'année universitaire par un stage professionnel. Evidemment, certaines UE nécessitent des pré-requis dans les UE des semestres antérieurs, on pourra dans cette optique mettre en place un système d'UE à pré-requis comme c'est le cas, par exemple, à l'UFR de Mathématiques et d'informatique de Strasbourg.

■ Affectation des crédits ECTS

Une importante réforme doit être menée concernant l'affectation des ECTS pour une meilleure compréhension, et une meilleure compatibilité des UE dans toute l'Université, notamment dans le cadre des UE libres.

C'est ainsi que le nombre de crédits ECTS doit être indexé sur la charge de travail effective de l'étudiant, et non pas uniquement sur le nombre d'heures de cours. En tout état de cause, les ECTS ne sauraient être attachés qu'aux UE, et non à leurs éléments constitutifs comme c'est aujourd'hui le cas dans certaines formations, ou encore à des UE ne contenant, par commodité, qu'une seule matière.

Par ailleurs, le nombre de crédits par UE devra, pour des raisons de simplicité, être un multiple de 2, pour faciliter la mise en place du système de majeure / mineure.

Enfin, le système de crédits permet une construction raisonnée du parcours. Si le nombre de crédits par UE est justement affecté (et que les maquettes pédagogiques sont donc construites en fonction du volume de travail), les coefficients deviennent obsolètes, de même naturellement que les notes éliminatoires.

En déplaçant le nombre de crédits auxquels un étudiant peut prétendre sur une même période, c'est l'obtention d'un nombre suffisant de crédits pour valider la Licence qui jouera le rôle que les enseignants souhaitent encore trop souvent faire jouer aux coefficients ou, pire, aux notes éliminatoires.

■ La lutte contre l'échec en premier cycle

La lutte contre l'échec en premier cycle doit être une priorité des équipes pédagogiques. Elles s'y emploieront, notamment, par des dispositifs innovants de tutorat d'accueil et de tutorat pédagogique. **En effet, l'échec en premier cycle est souvent dû à la difficulté d'adaptation de l'étudiant au milieu universitaire, ou encore à une orientation mal menée.**

Une première idée pour intégrer l'étudiant au système universitaire en douceur est la mise en place de « cours intégrés » lorsque l'effectif de la filière le permet, alliant cours et TD dans la même plage horaire, de préférence en petits groupes. Ainsi, l'étudiant se retrouve en situation de pouvoir poser des questions de cours directement à l'enseignant, d'appliquer directement l'enseignement qu'il vient de recevoir dans la même séance, et de bénéficier d'une séance à effectifs réduits.

En outre, le **dispositif tremplin** récemment mis en place à l'UdS, et qui tend à favoriser une réorientation rapide dès la première année de Licence, doit être monté en puissance.

Un autre important sujet de travail traite de l'attention à porter à une orientation active spéciale pour les filières réputées « difficiles » (santé, sciences juridiques...). Il s'agit ainsi de garantir que l'étudiant qui souhaite s'inscrire dans une de ces filières aura reçu toute l'information nécessaire sur ses chances « statistiques » de succès, ainsi qu'un avis du corps enseignant (rendez-vous avec l'équipe pédagogique, dossier électronique à remplir avec les résultats, publication des taux de réussite par filière de baccalauréat d'origine...).

L'action des services d'orientation de l'Université est également primordiale sur la question de l'échec en premier cycle.

De manière générale, il convient d'informer convenablement tout étudiant de premier cycle sur ses possibilités d'orientation à l'entrée dans sa filière, dès son accueil à la rentrée. Ainsi, dans un contexte où les passerelles entre filières tendent à se multiplier, il est logique de les faire connaître à tous les nouveaux étudiants.

Notons enfin qu'une mise en œuvre du système majeure / mineure constitue en elle-même un rempart contre l'échec : tel étudiant avec une majeure ne lui convenant pas après quelques mois aura cependant pu valider des UE « mineures », lesquelles lui seront utiles pour compléter un cursus en « majeure » dans ces matières, ou pour compléter, en tant qu'UE « mineures », un nouveau cursus « majeur » : ainsi, l'étudiant « perd » moins de temps, même en cas de réorientation.

■ Mise en valeur des compétences et connaissances

Avec la création d'un portefeuille de compétences de l'étudiant, il devient possible de valoriser tout apport en compétences que l'étudiant acquiert par ses sources d'intérêts, même en dehors de sa formation purement académique. On veillera alors à encourager l'étudiant à s'intéresser au monde qui l'entoure, à pratiquer diverses activités culturelles (musique, théâtre, travaux manuels, écriture, ...), sportives, associatives, et à valoriser les connaissances et compétences qu'il en tirera.

Un autre moyen logique de mettre en avant ces apports sera de les sanctionner par des ECTS, ou encore des diplômes universitaires, comme le diplôme universitaire d'engagement étudiant qui a vu le jour voilà quelques années à l'Université de Strasbourg, par exemple.

2 - Le niveau Master

Le Master doit bénéficier d'un adossement fort à la recherche, et en même temps d'une pluridisciplinarité renforcée par une coopération entre les différentes disciplines. Si la place de la recherche dans l'enseignement en Master doit être significative, il s'agit également de laisser une place importante au monde professionnel dans ce niveau de formation.

En effet, le Master prépare avant tout l'étudiant à entrer dans le monde du travail, que ce soit celui de l'entreprise ou celui de la recherche (les deux n'étant d'ailleurs pas antinomiques).

Il s'agira d'accroître les places pour des intervenants extérieurs traitant de sujets spécifiques et d'actualités ayant trait à un corps de métier. On privilégiera des contacts de plus en plus prononcés avec le monde professionnel : les stages longs, correctement encadrés, préparés et évalués en sont un bon exemple.

Dans le même esprit que pour la Licence, les élus AFGES sont très attachés à une utilisation de tout le potentiel des crédits ECTS, et à une réduction du recours aux coefficients pour les UE, autant qu'à la suppression des notes éliminatoires.

Par ailleurs, le Master étant à présent un diplôme sur 4 semestres, il se doit de former un tout cohérent, tant au niveau du contenu de la formation qu'au niveau de la sélection des candidats.

Ainsi, la sélection des candidats pour un Master doit se faire avant l'entrée en M1 pour toutes les filières, et non après les deux premiers semestres. En effet, cela n'a aucun sens de bloquer des étudiants à l'issue du M1, à la moitié d'un diplôme. Il est évident qu'à cette condition, les formations de Licence doivent permettre une insertion professionnelle à leur issue, afin de donner les moyens aux étudiants qui ne seraient pas admis en Master d'entrer dans le monde professionnel. Cette refonte, qui est en principe la phase 3 de la réforme LMD, suppose à l'évidence que la phase 2 soit en place (construction du parcours...), ce qui n'est pas encore le cas².

Dans ce domaine, notre Université pourrait jouer un rôle pilote.

■ Cas particulier des études médicales

Concernant les filières de santé, avec les réformes en cours dans la continuité de la PACES³, les étudiants obtiendront tous un grade Master à la fin de leur 5^{ème} ou 6^{ème} année, selon la filière de santé.

Cependant le niveau Master, en santé, est très différent de la réalité du Master des filières non médicales. Cela est particulièrement vrai concernant la préparation aux différents concours d'internat (ou des ECN⁴ en médecine).

² Voir à ce sujet les développements précédents sur la professionnalisation de la Licence

³ Voir infra page 54, *Le cas particulier de la PACES*

⁴ Examens Classants Nationaux

Dans ce domaine, l'Université d'Alsace devrait envisager de créer des préparations spécifiques pour ces concours, et prenant davantage en compte les attentes des étudiants, celles-ci étant actuellement l'apanage des seules facultés parisiennes.

En effet, dans le cadre du plan réussite en Licence, il existe un tutorat en 1^{ère} année, mais compte tenu du *numerus clausus* le tutorat en santé, bien qu'indispensable à l'accompagnement des étudiants, n'augmente pas vraiment la réussite en Licence. Un tutorat des étudiants en « Master » de santé ferait en revanche augmenter le niveau des étudiants en santé alsaciens aux différents concours d'internat, augmentant ainsi le rayonnement de l'Université.

3 - Le Doctorat

■ Le rôle du Collège Doctoral Européen

Le fonctionnement actuel du Collège Doctoral Européen permettant la préparation d'une thèse dans deux institutions différentes, l'une en Alsace et l'autre hors de France doit être valorisé et devenir la norme, contribuant ainsi à l'émergence d'une véritable formation doctorale européenne. Il ne s'agit pas nécessairement d'en faire une norme, mais il est évident que cela constitue une réelle plus-value pour les doctorants. Il faut, de manière générale, encourager tout dispositif permettant de réaliser des cotutelles, comme le préconise du reste l'AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur). **De plus la dimension d'échanges qu'implique ce fonctionnement renforce Strasbourg dans sa vocation de capitale européenne, et l'Université d'Alsace dans sa visibilité et son rayonnement international.**

En terme de collaboration il ne faut surtout pas négliger les doctorats réalisables dans la sphère privée grâce aux conventions CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) gérées par l'ANRT (Association Nationale Recherche Technologie) créant un trait d'union supplémentaire entre l'université et le monde socio-économique (de l'industrie à l'économie sociale et solidaire).

De manière analogue, les bourses régionales de recherche doivent s'ouvrir à ce concept. Trop de docteurs nouvellement diplômés quittent la région en raison d'un nombre trop faible de postes disponibles dans la fonction publique, ou par méconnaissance du secteur privé.

Il est bien évident que, pour les carrières académiques (chercheurs universitaires), l'usage est à la mobilité, qui donne une plus-value au chercheur, dans la mesure où il aura collaboré dans différents instituts. En revanche, pour les carrières professionnelles, il est regrettable que trop peu de postes soient à pourvoir dans le bassin économique alsacien, et il faut que les collectivités territoriales encouragent les entreprises dans ce sens.

■ L'accompagnement de nos jeunes chercheurs

Les conditions d'un accompagnement accru doivent nécessairement être réunies afin de permettre un véritable suivi des doctorants. A ce titre, il sera nécessaire de réglementer l'encadrement des doctorants en limitant leur nombre à cinq par enseignant-chercheur.

De plus, les conditions de conciliation si possible à l'amiable, qui existent dans le cadre des chartes des thèses, doivent être renforcées, en identifiant les procédures de médiation, et en faisant appel si nécessaire au médiateur de l'université.

En outre, une évaluation des encadrants doit être mise en place. A l'heure actuelle, seul les critères scientifiques (publications) sont pris en compte pour évaluer les encadrants. Or, selon les organisations représentatives des doctorants, les conditions de travail et d'encadrement doivent également être évaluées (pédagogie, considération pour les doctorants...).

L'accompagnement en termes de formation à la pédagogie doit par ailleurs être renforcé afin de donner tous les outils aux doctorants assurant des missions d'enseignement. Tant pour eux qui ne sont pas forcément sensibilisés à l'encadrement, que pour les étudiants, afin que des cours de qualité soient également dispensés à tous les étudiants.

■ L'accueil des jeunes chercheurs étrangers

Faire venir des chercheurs étrangers, et des doctorants en particulier, soulève beaucoup de difficultés (visas, logement, etc.). Si certaines problématiques sont communes aux étudiants étrangers⁵, d'autres sont plus complexes encore dans le cas des doctorants.

En particulier, les formalités sont plus nombreuses (contrat de travail qui doit recevoir le tampon de telle et telle administration...). De plus, les délais d'obtention de titre de séjour peuvent être scandaleusement longs (jusqu'à 9 mois en 2011 / 2012), comme pour les étudiants étrangers.

Enfin, les chercheurs accueillant ces doctorants étrangers (directeurs de thèse par exemple) ont eux-mêmes beaucoup de difficultés à trouver les bonnes informations et à réaliser les bonnes démarches. Dès lors, **la mise en place d'outils adaptés (guide à jour, ou personnel ressource chargé de ces questions) semble indispensable.**

⁵ Voir infra page 43, *Un campus international*

■ Associer la communauté

L'Université de Strasbourg s'est dotée d'un organisme de démocratie participative pour les jeunes chercheurs : l'Assemblée des Jeunes Chercheurs (AJC). Créée par le Conseil d'administration en mai 2010, cet organisme n'a pas eu jusqu'ici les moyens de fonctionner. Il est évident que, dès à présent et sans attendre la création effective de l'Université d'Alsace, cette instance collégiale consultative doit pouvoir associer indifféremment les doctorants de l'UdS et de l'UHA. Elle ne peut en effet que conduire à un travail collaboratif des doctorants au profit de la communauté.

■ La poursuite de carrière des doctorants

La formation doctorale de l'Université d'Alsace se doit d'intégrer dès sa conception la nécessaire poursuite de carrière du futur jeune docteur : depuis le choix du sujet de recherche, qui ne doit pas nécessairement correspondre aux sections définies par le Conseil National des Universités jusqu'aux enseignements dispensés en passant par les débouchés professionnels et la reconnaissance du Doctorat.

Bien souvent, notamment dans les sciences dures, le choix du sujet de thèse est relativement restreint. Il s'agit en réalité de choisir en fonction des sujets disponibles, étant précisé qu'à l'heure actuelle, les financements régionaux et provenant des fondations couvrent préférentiellement certains sujets pressentis comme « porteurs », ce qui réduit d'autant le champ des thèses financées, et crée donc une forme de sélection financière dans le choix du sujet de thèse.

Cela dit, l'objectif est naturellement la publication de travaux de recherches dans un journal de qualité, ce qui n'est possible qu'avec des sujets porteurs. Hors du secteur Sciences et techniques, le choix du sujet est bien plus libre, mais se pose alors la question de la poursuite de carrière qui se fait par le niveau obtenu plus que par le sujet étudié en thèse... **La recherche fondamentale mériterait, en somme, davantage de soutien financier.**

De surcroît en France, les docteurs jouissent d'une image nettement moins positive qu'ailleurs à l'international, où ils sont très recherchés, notamment par le secteur privé. Il semble que l'Université d'Alsace doive œuvrer, de concert avec les collectivités territoriales, à valoriser l'image des jeunes docteurs auprès des acteurs socio-économiques.

Dans ce domaine, le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle doit avoir, c'est évident, un rôle majeur à jouer, qui suppose naturellement des moyens et une dotation en personnel qualifié dans ce domaine spécifique qu'est la valorisation du doctorat.

4 - Les enseignements transversaux : la politique des langues

Au-delà des enseignements purement disciplinaires, l'étudiant reçoit, durant tout son cursus, des enseignements dits « transversaux ». On pense notamment aux langues étrangères (pour les non-spécialistes), mais aussi aux enseignements dits d'ouverture, qui renvoient à la notion de construction du parcours⁶.

■ La certification en langues

Le CLES (Certificat en langue de l'enseignement supérieur) permet d'évaluer de façon directe 4 compétences : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite et la production orale.

Une fois en poche, ce bagage atteste du niveau de langue acquis par l'étudiant au cours de ses études. Il est actuellement possible de réaliser le CLES en 9 langues différentes: anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, arabe, polonais, grec moderne et russe.

Le passage systématique du CLES au sein d'une UE en fin de Licence permet à l'étudiant d'avoir un objectif minium à atteindre dès le début de son cursus universitaire. Le travail personnel de l'étudiant pour les langues est en effet trop souvent délaissé au profit d'autres matières.

Pourtant, le niveau B2 se doit d'être le minimum qu'un étudiant doit maîtriser en fin de Licence. Afin de pousser à la réussite et au travail, le passage du CLES (niveau 2) de manière systématique et gratuite doit être mise en œuvre au plus tard en fin de Licence, en sus des enseignements de langues compris dans les unités d'enseignements.

Ainsi, sans rendre sa validation pénalisante, l'université encouragera les étudiants à faire davantage d'efforts en langues, pour leur propre intérêt, c'est-à-dire l'insertion professionnelle, puisque le CLES est un certificat qui, bien qu'il ne soit pas suffisamment reconnu aujourd'hui, constitue un référentiel fiable à valoriser.

Dans le même temps, l'étudiant bénéficiant d'un niveau de langue plus élevé doit pouvoir, s'il le souhaite, présenter le CLES niveau 3, dès la Licence. Idéalement, l'étudiant devrait pouvoir présenter deux sessions de CLES durant sa Licence, à sa convenance, pour passer successivement le CLES 2 et le CLES 3, ou présenter une seconde fois le CLES 2 en cas d'échec.

Par ailleurs en Master, il semble que le CLES 3 soit un niveau accessible, à terme, en fin de cursus (à la fin du quatrième semestre). Il faudra donc développer un enseignement permettant à un maximum d'étudiants de l'obtenir en Master.

Enfin, en particulier en attendant la montée en puissance du CLES, l'Université veillera à faciliter le passage d'examens TOEIC et TOEFL, très reconnus à l'international, mais trop peu préparés en Alsace.

⁶ Voir infra page 7, *La Licence*

■ La sensibilisation aux langues étrangères

Afin de permettre à l'étudiant de préparer sereinement sa certification (en Licence comme en Master), il s'agit de lui faire connaître son niveau régulièrement, afin qu'il puisse suivre sa progression tout au long de son cursus.

La mise en place du portfolio est une des clefs de ce principe. Ce dossier personnel dans lequel les acquis de formation et les acquis de l'expérience d'une personne sont définis permet une représentation du chemin parcouru par l'étudiant et atteste d'une reconnaissance par un établissement d'enseignement.

De plus, il permet à l'étudiant de présenter de façon synthétique ses acquis en langue à un éventuel employeur.

Par ailleurs, il s'agit de privilégier un enseignement de langues en rapport avec la spécialité de l'étudiant. Permettre à l'étudiant de traiter des sujets qui l'intéressent, en rapport avec son cursus, est une source de travail personnel d'autant plus motivante.

Ainsi, le vocabulaire acquis pourra être utilisé pour la compréhension de documents dans l'ensemble du cursus de l'étudiant, autant que dans sa vie professionnelle future.

Enfin, l'AFGES préconise d'accroître les échanges entre étudiants alsaciens et allemands. Le réseau EUCOR, dont les actuelles universités alsaciennes sont membres, peut être un outil efficace pour l'échange entre étudiants Français et Allemand.

Aucune salle de classe ne remplace parfaitement l'apprentissage d'une langue par la découverte culturelle, en situation d'immersion. Dès lors, le réseau EUCOR devrait proposer aux étudiants germanophiles (en Alsace) et francophiles (en Suisse ou en Allemagne) de créer des échanges, indépendamment de toute mobilité semestrielle ou annuelle.

Plus généralement, l'incitation à des séjours à l'étranger, de courte ou longue durée, doit être pensée comme une opportunité, et doit obtenir le soutien nécessaire, notamment de la part des collectivités territoriales, pour aider les étudiants qui ne pourraient se le permettre financièrement.

■ De nouvelles synergies pour l'enseignement des langues

La présence d'enseignants-chercheurs spécialisés en langues étrangères, tant à Strasbourg qu'à Mulhouse, est une chance pour notre université. Ces spécialistes peuvent apporter énormément au sein des autres composantes dans l'apprentissage des langues.

Actuellement cependant, ils sont essentiellement mobilisés pour les cours de spécialistes, en particulier en raison de la « facultarisation » des enseignements. Il s'agit de revoir cette organisation, pour permettre à davantage d'étudiants de bénéficier de l'excellence de leurs enseignements.

Dans le même état d'esprit, la mise en place d'enseignements dispensés par les étudiants spécialistes en langue (niveau Master) au profit des autres permettrait d'augmenter la possibilité de dialoguer entre étudiants dans des langues étrangères afin d'améliorer le niveau de tous, à moindre coût, et en développant un secteur d'emplois étudiants valorisants pour les étudiants spécialistes.

Enfin, la mise en place d'une structure fédérative de rattachement des ressources de langue de l'ensemble de l'université est nécessaire pour une meilleure coordination au sein d'une université multi-sites.

■ Le Français Langue Étrangère (FLE)

L'enseignement supérieur alsacien est réputé, à l'international, pour son niveau d'enseignement. Cela contribue à ce que de nombreux étudiants étrangers souhaitent venir étudier en Alsace, ce dont il faut se féliciter.

Cependant, la barrière de la langue est dans bien des cas le plus grand défi que ces étudiants auront à franchir. Dans ce contexte, il est impératif que l'Université qui accepte un étudiant étranger en sachant que, parfois, son niveau de langue française est trop faible, mette à sa disposition les moyens nécessaires à son apprentissage.

Afin de suivre leurs cursus au mieux, les étudiants étrangers doivent progresser en langue française dans des délais très courts. Dans ce domaine encore, le recours à des étudiants en Master, encadrés par des enseignants de FLE, pourrait accroître les chances des étudiants de bénéficier des outils indispensables à leur réussite.

■ La place des enseignants des langues chez les non-spécialistes

Enfin, l'Université d'Alsace ne peut espérer améliorer la perception des langues pour les non-spécialistes si elle ne valorise pas à sa juste valeur la compétence des enseignants en langues.

Ainsi, ceux-ci ne siègent bien souvent pas aux jurys, alors qu'ils participent de la notation des étudiants. Cette mise à l'écart est symptomatique de l'état de défiance à l'égard de l'enseignement des langues, et doit être corrigée.

Dans le même état d'esprit, il faut impérativement donner à ces enseignants les moyens de dispenser un enseignement de qualité (davantage d'heures de cours hebdomadaires par groupe, bureaux adaptés...).

5 - Calendrier et modalités de contrôle des connaissances

■ Les modalités d'évaluation des connaissances de l'étudiant

La mise en œuvre du contrôle continu intégral à Strasbourg constitue une avancée pour les étudiants, même s'il fait parfois à l'opposition de certains enseignants-chercheurs.

En effet, cette petite révolution permet à l'étudiant de ne plus être évalué uniquement sur quelques examens et sur un temps très court. En réduisant ainsi l'examen-sanction, **on redonne à l'examen universitaire son rôle, c'est-à-dire celui d'une évaluation juste des connaissances.**

A quelques exceptions près (PACES notamment), l'Université n'est pas sujette aux concours, et doit permettre, dans un esprit d'égalité des chances, à tout étudiant d'être évalué sur la qualité de ses connaissances, qu'un seul examen terminal par matière ne peut le plus souvent refléter.

Le système du bachotage s'en trouve désuet, favorisant un travail régulier de l'étudiant toute l'année, et une meilleure assimilation des connaissances, régulièrement évaluée au cours du semestre. Naturellement, ce régime peut être inadapté ponctuellement (dans les filières à concours, ou bien en raison de la situation personnelle de l'étudiant - étudiants salariés, fortement engagés ou chargés de famille...). Dans ces cas, des palliatifs doivent être mis en œuvre⁷.

■ La transparence des jurys d'examens

L'AFGES souhaite fermement que des élus étudiants puissent assister aux délibérations des jurys d'examens, pour une meilleure transparence, et notamment pour ôter aux étudiants toute crainte récurrente à ce sujet.

Dans le même esprit, il est urgent que toutes les composantes de formation appliquent les mesures garantissant l'anonymat des copies conformément aux règlements d'examen. Dans ce domaine, une procédure de contrôle doit pouvoir être mise en œuvre.

⁷ Voir infra page 54, *Le cas particulier de la PACES* et page 23, *Conditions d'études et droits d'inscription*

■ Le calendrier universitaire

Faire fonctionner à l'unisson parfait une université multi-site de plus de 60 000 étudiants est naturellement illusoire, et n'est du reste pas forcément souhaitable. Pour autant, afin de permettre les révolutions pédagogiques nécessaires, et notamment la mise en œuvre du système de majeures et mineures, **il est indispensable que différents temps forts soient communs, tels que :**

- ▶ La semaine de rentrée pour l'ensemble des nouveaux étudiants, qui permet aux nouveaux bacheliers d'être accueillis et informés sur les cursus, la vie étudiante...
- ▶ Les périodes d'enseignements, et, par voie de conséquence, les périodes sans enseignements (stages, vacances...), afin de permettre aux étudiants de suivre des enseignements mineurs dans toute l'université,
- ▶ Dans tous les cas, un étalement des cours, stages, et examens sur une période effective de 10 mois (septembre à juin), afin de généraliser le 10^{ème} mois de bourse, et d'alléger le poids des semaines d'enseignements, pour permettre un réel travail personnel de l'étudiant,
- ▶ Enfin, la synchronisation des temps forts, tels que les élections étudiantes (CROUS et universitaires d'une part, élections de composantes de formation d'autre part), pour permettre de « créer l'événement » autour de ces scrutins, et de renforcer le sentiment d'appartenance.

6 - Conditions d'études

Outre les éléments essentiels précédemment évoqués (examens, calendrier, système de majeures / mineures, langues...), diverses questions pédagogiques requièrent une mobilisation importante de la part de l'université.

■ L'évaluation des enseignements

Techniquement obligatoire depuis de très nombreuses années, l'évaluation des enseignements doit encore aujourd'hui faire face à des opposants farouches dans une partie du corps enseignant.

Pourtant, 72% des étudiants⁸ y ayant pris part s'en sont déclarés satisfaits : il y a donc peu de raisons de « craindre » une évaluation « des enseignants ». Bien plus qu'une « notation » de l'enseignant, l'évaluation est surtout l'occasion, si elle est bien préparée, de mieux cerner les notions du cours mal comprises, les dispositifs pédagogiques à adapter, les parties qui ont plus ou moins intéressé les étudiants...

Tous les rapports récents d'évaluation de l'Université de Strasbourg (AERES, EUA) préconisent la mise en place rapide d'un système d'assurance-qualité comportant notamment une évaluation généralisée des enseignements, en conformité avec les standards internationaux. Quel enseignant peut raisonnablement ne pas souscrire à ces objectifs, pour dispenser toujours un enseignement de meilleure qualité ?

⁸ Source : enquêtes annuelles AFGES / Institut de démographie Uds

Les élus AFGES, attachés à l'amélioration de la qualité de la pédagogie, conformément aux engagements qu'ils ont pris auprès des étudiants, continueront donc de **demander la généralisation d'un dispositif constructif d'évaluation**. Et dont les résultats doivent être connus de tous, conformément aux textes applicables, afin que les étudiants n'aient pas le sentiment qu'il s'agisse d'un faire-valoir.

Certaines composantes envisagent d'ores et déjà une phase d'expérimentation par les enseignants, comme cela se fait dans de nombreux pays. Quoiqu'il en soit, il est évident que, si l'évaluation doit être pilotée dans son principe par l'établissement, ses modalités concrètes doivent être laissées à chaque composante de formation, afin que les critères d'évaluation prennent en compte les spécificités de chaque filière.

■ Les services en ligne

Il est important de permettre à l'étudiant d'accéder rapidement et simplement à toutes sortes de services en ligne, au moyen d'un portail unique pour l'ensemble de l'enseignement supérieur alsacien, que préfigure l'actuel Espace Numérique de Travail (ENT).

Ce portail comprendrait notamment :

- ▶ Une partie relative aux formalités administratives (inscription, suivi du dossier, sollicitation des services administratifs en ligne...),
- ▶ Les informations respectives de chaque campus,
- ▶ L'emploi du temps de l'étudiant adapté à ses options,
- ▶ Un accès direct aux aides sociales et juridiques (bourses, FNAU, médiateur de l'Université, service d'aide juridique, services pour les étudiants étrangers...).

Il est de même nécessaire de continuer le développement de la base informatique Moodle en regroupant l'ensemble des enseignements des différents cursus, et d'encourager la montée en puissance des cours filmés (pod-cast), des TD, et des annales en ligne, afin de permettre à l'étudiant d'accéder au contenu pédagogique quelle que soit sa situation personnelle.

Pour que ce système soit performant et puisse être étendu à toutes les disciplines, il est plus qu'urgent de mettre en place une bonne formation des enseignants et du personnel administratif à ces outils.

■ Les conditions d'aménagement d'études

Les étudiants ne sont pas égaux face aux conditions d'études. 28% des étudiants déclarent ainsi manquer parfois des enseignements⁹, et près d'un tiers l'expliquent par des incompatibilités d'horaires. Ils sont 65% à avoir exercé une activité rémunérée¹⁰. On sait par ailleurs que 47,5% des responsables associatifs étudiants, et 64,5% des bénévoles, déclarent manquer des cours en raison de leurs engagements¹¹.

Pourtant, seuls 5% des étudiants bénéficient d'une dispense d'assiduité ou d'un aménagement d'études¹². Il faut donc, pour chaque public spécifique, proposer des mesures adaptées. Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg a indiqué, dans le règlement du contrôle continu intégral, des modalités d'aménagement pour les étudiants à statut spécifique. Celles-ci consistent notamment en une dispense des contrôles continus non conventionnés. Il faut encore, à présent, que ces préconisations soient suivies d'effets dans toutes les composantes de formation, et parfois même aller encore plus loin.

... Les étudiants salariés

A Strasbourg, 65% des étudiants exercent une activité rémunérée durant l'année universitaire. L'AFGES recommande que la situation de l'étudiant salarié soit étudiée au cas par cas par chaque composante. Au début de chaque semestre, une rencontre entre l'étudiant salarié et son responsable pédagogique permet de définir le programme le plus adapté en fonction de sa situation et de ses disponibilités. Pour les cours à caractère obligatoire (TD, TP), la priorité doit être donnée aux étudiants salariés pour le choix de leur groupe de TD ou TP, en fonction de leurs horaires de travail, si l'étudiant ne souhaite pas bénéficier d'une dispense d'assiduité. Dans le contexte du contrôle continu intégral, le plan de réussite en Licence devrait permettre à ces étudiants de suivre des tutorats ou des cours de rattrapages organisés en fonction de leurs disponibilités.

Enfin, ainsi qu'il a été évoqué précédemment, le recours généralisé aux nouvelles ressources (ENT, cours en ligne...) permettra de faciliter le suivi du cursus par ces étudiants.

... Les étudiants sportifs de haut niveau

Ces étudiants sont souvent des étudiants à forte mobilité, ou très indisponibles à cause des nombreuses heures d'entraînement nécessaires, ce qui n'est pas compatible avec un simple réaménagement des horaires de l'emploi du temps. Les cours par correspondance sont donc les mieux adaptés.

Pour ces étudiants, la plateforme Moodle est incontournable, c'est pour cela qu'il est important que cette plateforme soit utilisée par l'ensemble du corps enseignant.

→ Les étudiants internationaux

1 étudiant alsacien sur 5 vient de l'international. Source de rayonnement pour nos campus, ces étudiants sont ceux souffrant majoritairement de l'isolement et de l'absence de soutien pendant l'année universitaire, ce qui augmente de fait le risque d'échec universitaire.

L'AFGES propose que dès l'acceptation de leur inscription, ces étudiants fassent l'objet d'un accompagnement spécifique, et ce quel que soit leur statut (échanges conventionnés ou mobilité individuelle).

Cet accompagnement portera notamment sur :

- ▶ Une aide à la réalisation des démarches administratives,
- ▶ Une aide à la recherche de logement ou d'emploi,
- ▶ Une aide juridique en cas de difficultés,
- ▶ Un système de parrainage avec des étudiants alsaciens inscrits dans la même année d'études,
- ▶ La proposition d'enseignements de français langue étrangère,
- ▶ L'invitation à des événements d'accueil.

La situation de ces étudiants appelle en outre à une réforme profonde de leur statut et de leur accompagnement social¹³.

→ Les étudiants engagés

37% des étudiants strasbourgeois sont membres d'au moins une association. Parmi eux, 36% sont engagés concrètement dans des activités bénévoles, et 24% sont des cadres associatifs bénévoles et élus¹⁴ au sein de différents conseils (facultés, université, écoles, CROUS...), qui consacrent beaucoup de temps aux autres, avec les difficultés que cela suppose par rapport au suivi des études.

Pour ces étudiants, et selon le même dispositif que pour les étudiants salariés (beaucoup sont d'ailleurs à la fois salariés et bénévoles dans une association), le meilleur dispositif d'aménagement doit être trouvé avec le responsable pédagogique, au début de chaque semestre.

¹³ Voir infra page 43, *Un campus international*

¹⁴ Source : enquête 2009 AFGES / Institut de démographie UdS, *La citoyenneté étudiante à Strasbourg*

■ Les frais d'inscription

L'AFGES préconise la généralisation de la semestrialisation des frais d'inscriptions, qui est déjà possible, mais à charge de remboursement au second semestre seulement, et selon une procédure particulièrement complexe.

Or, à l'heure où nous avançons vers une vraie semestrialisation des enseignements, vers un parcours personnalisé pour chaque étudiant, et dans un contexte où la mobilité entre semestres doit pouvoir se développer, l'étudiant ne devrait pas avoir à avancer des fonds pour un second semestre qu'il n'est pas sûr d'accomplir à l'université, d'autant moins qu'il doit pouvoir valider son lot de crédits (180 pour la Licence, 120 pour le Master) dans un temps qu'il définit lui-même.

Dans ce domaine encore, l'enseignement supérieur alsacien doit être pilote.

7 - La finalité : une insertion professionnelle réussie

Depuis la loi Libertés et Responsabilités des Universités de 2007, l'insertion professionnelle est devenue la troisième mission de l'université.

En 2012, même si de nombreux travaux ont été entrepris dans ce sens, force est de constater qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir. Pour y arriver, il y a deux étapes primordiales : informer et intégrer.

■ L'information sur l'orientation et les débouchés

Aujourd'hui, **37% des étudiants ne s'intéressent pas à leur insertion professionnelle**¹⁵. Il faut donc faire prendre conscience aux étudiants de l'importance de développer un projet professionnel. C'est pour cela qu'avant de vouloir intégrer un étudiant au monde du travail, il faut d'abord l'informer. Cette information se fait sur trois niveaux : sur son cursus, sur son diplôme, et sur son projet professionnel.

Tout d'abord, on remarque que bon nombre d'étudiants sont mal informés sur le cursus qu'ils vont suivre en entrant à l'université. Le premier niveau d'orientation doit se faire au lycée. Bon nombre de futurs bacheliers sont assez mal renseignés sur les études qu'ils vont suivre. Ainsi, il s'agit de diffuser au mieux aux lycéens l'information relative aux études supérieures, et ce dans un langage qu'ils maîtrisent. Il est donc primordial de multiplier les interventions des responsables pédagogiques mais surtout d'étudiants au lycée, et ce tout au long de l'année.

Ensuite, il y a également un manque d'information au niveau des étudiants. Bon nombre d'étudiants n'ont pas de réelle idée sur le projet professionnel qu'ils vont suivre et adopter, avant d'être très avancés dans leur cursus. Pis encore, ils ne savent pas exactement vers quel Master tendre ou quelles spécialisations choisir pour cela.

¹⁵ Source : enquête 2010, v. note 2

La solution ici serait d'organiser dans l'année des rencontres informatives plus nombreuses sur les Masters s'offrant aux étudiants en Licence, les matières qui y sont dispensées, et surtout, les débouchés s'offrant aux étudiants. Ces rencontres devront être animées par les responsables de Master, des étudiants dudit Master, et des professionnels de la branche concernés.

Il est important pour un étudiant de savoir à quoi correspond son diplôme, et surtout de savoir ce qu'il peut en faire. Faut-il encore qu'il puisse assister à ces rencontres, et il convient donc de banaliser plusieurs journées sans enseignements durant l'année, pour permettre à chacun d'y prendre part.

■ L'importance du projet professionnel

Enfin, le troisième niveau d'information se situe au niveau du projet professionnel. Actuellement, très peu d'étudiants ont un projet professionnel bien défini. Or, il s'agit du premier pas vers une intégration professionnelle réussie. Pour constituer son projet professionnel, un étudiant a besoin d'être guidé. C'est pour cette raison qu'il faut créer des modules « insertion professionnelle », pour l'étudiant, et ce, dès la première année d'études. Ils devront être animés par des enseignants et par des professionnels, qui seront le plus à même d'aiguiller les étudiants.

Ces modules auront pour but de guider l'étudiant vers un projet qui lui plaît, et qui lui correspond, tout en lui donnant les pistes pour le réussir.

■ Améliorer l'image des formations universitaires

Pour continuer sur la nécessité d'informer, il est pareillement nécessaire que les professionnels aient un véritable aperçu des compétences et des qualités des étudiants. C'est pour cette raison qu'il devient nécessaire de créer un référentiel des compétences, recensant les matières dispensées à l'étudiant, ainsi que les compétences qu'il a acquies au cours de son cursus. Cela augmentera la visibilité de ce que peut réaliser l'étudiant dans une entreprise, et donc, augmentera son employabilité.

Dans ce domaine, la mise en œuvre des suppléments descriptifs au diplôme, en principe obligatoires, doit être généralisée et accélérée, pour faciliter la lisibilité des acquis universitaires pour les employeurs.

En outre, l'inscription de l'ensemble des formations alsaciennes au fichier RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) doit être accélérée, pour augmenter la visibilité des cursus.

■ La professionnalisation des cursus

Outre l'information, il faut également donner aux étudiants les outils pour réussir à intégrer le marché du travail. Ces outils peuvent revêtir plusieurs formes.

Tout d'abord, il faut donner à l'étudiant un diplôme suffisamment professionnalisant pour être utile et reconnu sur le marché de l'emploi. L'insertion professionnelle est la raison d'être du diplôme. Il faut pour cela que les enseignements dispensés lors de la formation correspondent aux réalités et aux besoins du marché du travail. Actuellement, l'université dispense souvent davantage de connaissances que de compétences, et cela peut constituer un handicap à l'embauche, au moins dans l'esprit des recruteurs.

Il est donc nécessaire que l'enseignement soit plus professionnalisant, et en rapport avec ce que le monde professionnel demande, afin que l'étudiant puisse s'insérer plus facilement, et plus rapidement.

Outre le développement d'enseignements plus en rapport avec le monde du travail, il faut également mettre l'accent sur la résolution de cas pratiques que l'on observe en entreprises. Ces enseignements pourront être dispensés par les professionnels eux-mêmes, qui seront le plus à même de montrer aux étudiants la réalité de l'entreprise. Ce genre d'initiative satisfait 87% des étudiants qui en bénéficient¹⁶, qui voient d'un très bon œil l'intervention de professionnels à l'Université.

Les intervenants en profiteront pour décliner les différentes faces de la vie en entreprise, et parler de leur parcours, des pièges et des difficultés qu'ils ont pu rencontrer, et prodiguer des conseils aux étudiants.

Cependant, lorsque ces professionnels enseignent en travaux dirigés, il s'agira d'être vigilants à la bonne tenue du programme « académique » : un enseignement « trop » décalé entre cours magistraux dispensés par des enseignants-chercheurs et travaux dirigés assurés par des professionnels, par exemple, ne rendra pas service aux étudiants pour leurs examens...

■ Les ateliers d'insertion professionnelle

De manière plus concrète, il faut donner à l'étudiant tous les outils techniques nécessaires à l'entrée sur le marché du travail. C'est ainsi qu'il serait très judicieux et pertinent de dispenser des ateliers, tout au long de l'année, qui auront pour but d'aider les étudiants à rédiger leurs CV et leurs lettres de motivation, de telle sorte qu'ils permettent à l'étudiant de décrocher plus facilement un entretien d'embauche.

De même, il s'agit de mettre en place des ateliers de simulation d'embauche, avec des professionnels et des partenaires associatifs (comme l'AFIJ et les associations étudiantes, par exemple). Ainsi l'étudiant, une fois qu'il aura développé son projet professionnel, et qu'il aura un véritable aperçu de ce que lui réserve le marché de l'emploi, aura également les outils nécessaires pour y réussir son entrée.

Compte tenu des contraintes budgétaires, les services compétents de l'Université doivent pouvoir mener, dans ce domaine, des partenariats avec l'ensemble des autres acteurs (AFIJ, associations étudiantes, Pôle Emploi, cabinets de recrutement...).

¹⁶ Ibid.

■ Les stages d'immersion

Enfin, un des points les plus importants de la professionnalisation du diplôme est naturellement le développement des stages d'immersion, dès avant le Master. **77% des étudiants jugent que le fait de réaliser un stage dans un cursus est un vecteur de réussite.** Or seulement 35% des étudiants réalisent un stage chaque année¹⁷.

Il est donc primordial d'augmenter ce taux, car c'est en évoluant dans le monde socio-économique que l'étudiant prend conscience de ce que représente la vie professionnelle, et qu'il se forge une expérience qui représentera un véritable atout dans son intégration sur le marché du travail. Il faut donc pour cela développer l'offre de stage au sein de l'université, afin que l'étudiant ait la possibilité de réaliser des stages d'immersion dès la Licence, pouvant être valorisés par des crédits ECTS même s'ils ont lieu pendant les vacances universitaires.

Ce doit être le rôle du BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle, créé par dans la loi LRU à la demande de la FAGE) que de collecter des offres de stage en nombre suffisant, et de s'assurer que tous les étudiants qui le souhaitent puissent y avoir accès.

Toutes ces mesures, qui au final ont pour but de faire se rencontrer le monde étudiant et le monde professionnel, permettront aux étudiants alsaciens de véritablement développer leur projet professionnel, et d'augmenter leurs chances d'insertion réussie.

8 - Pédagogie et assurance-qualité

Afin de permettre le meilleur accompagnement des composantes de formation, et un contrôle de l'effectivité des mesures relatives à la pédagogie, l'Université se dotera d'un Comité de suivi des formations, dans une démarche d'auto-évaluation conforme aux standards appliqués par l'AERES et l'EUA.

Ce Comité, composé de 12 membres (4 étudiants, 4 enseignants-chercheurs, 2 personnels BIATOSS et 2 personnalités du monde socio-économique), nommés pour deux ans par le CEVU, disposera d'une réelle autonomie de travail, et ses rapports seront rendus publics, après présentation aux Conseils de l'Université.

¹⁷ Ibid.

Synthèse

principales propositions pour la pédagogie

► Le niveau Licence

- > Mettre en œuvre le **système de majeure / mineure**, pour favoriser la construction du parcours par l'étudiant, et les réorientations
- > **Faire de la Licence un diplôme totalement professionnalisant**
- > Autoriser les étudiants à s'inscrire à plus de 30 crédits ECTS par semestre
- > Indexer les **ECTS au travail effectif de l'étudiant parmi les UE**, en supprimant les notes éliminatoires et les coefficients, obsolètes
- > Mettre en place des **dispositifs de cours intégrés** associant les étudiants les plus avancés dans le cursus
- > Mettre en place le **portefeuille de compétences de l'étudiant et l'annexe descriptive au diplôme**

► Le niveau Master

- > Tendre à la **cohérence du Master**, en garantissant à l'étudiant admis en première année de pouvoir poursuivre en deuxième année
- > Créer des **préparations spécifiques aux concours** des études médicales

► Le Doctorat

- > Améliorer l'**accompagnement des jeunes chercheurs et la qualité de l'encadrement** (limitation du nombre d'encadrés, mise en œuvre d'une procédure de conciliation...)
- > Mettre en place des **outils adaptés à l'accueil de doctorants étrangers** (guide, personnel ressource...)
- > Rendre effectif le rôle de l'**Assemblée des Jeunes Chercheurs**

► Les langues

- > **Généraliser la certification en langues** (CLES) et favoriser le passage des autres certifications (TOEIC, TOEFL)
- > **Donner la place qu'il mérite aux enseignants en langues** (présence aux jurys, moyens de travail, heures de cours suffisantes...)

- ▶ **Calendrier et modalités de contrôle des connaissances**
 - > Assurer la transparence des jurys d'examens, avec la présence d'au moins un élu étudiant,
 - > Veiller à la comptabilité des calendriers universitaires, pour permettre la construction du parcours par l'étudiant dans les UE « mineures »

- ▶ **Conditions d'études**
 - > Généraliser l'évaluation des enseignements, et rendre ses résultats publics
 - > Développer l'offre de services en ligne pour faciliter les démarches des étudiants
 - > Mettre en œuvre des aménagements d'études adaptés à chaque public spécifique

- ▶ **Insertion professionnelle**
 - > Généraliser les modules « projet professionnel » en première année de Licence
 - > Mieux informer les milieux socio-économiques sur les contenus des formations
 - > Favoriser l'intervention de professionnels dans les formations
 - > Mettre en place des ateliers d'insertion professionnelle avec les partenaires du secteur
 - > Généraliser la faculté de réaliser des stages d'immersion, dès la Licence, y compris pendant les vacances universitaires

- ▶ **Assurance-qualité**
 - > Mettre en place un Comité de suivi des formations paritaire et indépendant

Enjeux et attentes pour un vrai campus régional

Que l'étudiant ait accès à une formation d'excellence pouvant lui permettre une insertion professionnelle ne suffit pas. Il faut encore qu'il puisse s'y consacrer pleinement, et donc que l'ensemble des conditions de vie matérielle favorables soient réunies. Un étudiant rencontrant des difficultés dans sa vie matérielle, ou insuffisamment épanoui, ne peut en effet se consacrer de manière optimale sur ses études.

Il convient donc d'accorder une importance de premier ordre aux conditions de vie sur les campus, au sens large du terme.

1 - La gestion de la vie universitaire

La fusion des trois Universités strasbourgeoises a entraîné une réorganisation complète dans la gestion de la vie universitaire, bien qu'elle n'ait pas suivi intégralement les préconisations formulées par l'AFGES en 2007 et 2008¹⁸.

Le regroupement des différents Bureaux de la Vie Étudiante des trois ex-universités s'est traduit par la création d'un Service de la Vie Universitaire.

Ce dernier est le fruit d'une philosophie qu'il voulait placer la vie universitaire comme un service concernant l'ensemble de la communauté universitaire, et non plus pour les seuls étudiants. Le but premier était de mettre en contact tous les acteurs de l'université afin qu'ils participent ensemble à la vie de l'établissement.

Le développement de la vie universitaire, qui est à l'évidence une mission de l'université, doit cependant aussi prendre en compte les profils différents, les situations différentes et les besoins différents de chaque catégorie.

L'organisation de la vie universitaire à l'Université de Strasbourg après la fusion s'est faite selon trois piliers que sont : le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), le Service Universitaire de Médecine Préventive (SUMPS), et le Service de la Vie Universitaire (SVU).

La gestion de la vie universitaire au sein de l'Université de Haute-Alsace suit un modèle différent que l'on pourrait rapprocher de ce qui se passait dans les anciennes universités strasbourgeoises. Néanmoins il existe des points de convergence, notamment en matière de soutien des initiatives étudiantes. Dans l'optique de régionalisation de l'enseignement supérieur en Alsace, il est légitime et nécessaire de s'interroger sur le devenir de la vie universitaire et de sa gestion.

¹⁸ Voir le Livre Blanc sur la création d'une Université unique à Strasbourg, septembre 2007.

■ Une vie universitaire régionale

Les recommandations préconisées par l'AFGES dans son Livre Blanc de 2008 restent l'axe à suivre dans la construction d'une nouvelle politique de gestion de la vie universitaire.

La création d'un Service de la Vie Universitaire s'adressant à l'ensemble de la communauté universitaire alsacienne, tout en prenant en compte les particularités de chaque site ou de chaque catégorie (étudiants, personnels, familles...) doit rester le modèle dominant dans la gestion de cette vie universitaire.

Cette gestion régionale doit se traduire dans les nombreux aspects et missions que remplissent aujourd'hui nos universités en termes notamment de vie étudiante. Il faut donc apprécier et analyser point par point l'organisation de la vie universitaire.

Si l'Université de Strasbourg a fait le choix depuis la fusion d'un Service de la Vie Universitaire englobant un nombre important de missions, l'Université de Haute-Alsace reste toujours centrée sur un Bureau de la Vie étudiante. Il paraît évident qu'un rapprochement de nos deux établissements doit entraîner l'intégration du BVE mulhousien au SVU.

Mais cette intégration ne doit pas se traduire par une centralisation de la gestion de la vie universitaire sur Strasbourg. En effet cette intégration doit aller de pair avec la création d'une antenne délocalisée du nouveau Service de la Vie Universitaire sur les campus de Mulhouse et de Colmar.

Un tel système permettrait la mise en place et la promotion d'une politique commune et cohérente de gestion, mais aussi de développement de la vie universitaire sur l'ensemble des campus alsaciens, tout en gardant à l'esprit les spécificités de chaque site. Il faut ici prôner une gestion complémentaire entre les uns et les autres.

Ce nouveau Service de la Vie Universitaire régional sera ainsi composé d'un point central et de plusieurs antennes délocalisées. Le tout serait sous la direction politique d'un Vice-président de l'Université en charge de la vie universitaire, et appuyé, pour chaque site, par un chargé de mission étudiant.

■ Les missions du Service de la Vie Universitaire

Le SVU doit être structuré autour de six missions : le soutien aux développements des initiatives, la citoyenneté, la culture, l'entraide, l'accueil et l'emploi.

→ Le soutien au développement des initiatives

Le SVU doit être le fer de lance de la promotion des initiatives, notamment étudiantes. Son rôle ne doit pas se cantonner à un simple financement. **Le premier soutien que doit apporter le SVU est celui d'un accompagnement de conseil, et d'une aide logistique.** Tout projet demande un accompagnement personnalisé qui doit garantir sa réussite.

Sur le volet financier, il apparaît cohérent de conserver la Commission d'Aide aux Projets Étudiants, en créant cependant une commission par site, pour faciliter l'accès des porteurs de projets.

S'agissant du budget disponible, l'AFGES rappelle que les textes relatifs au Fonds de Développement des Initiatives Étudiantes prévoient que celui-ci doit être exclusivement affecté aux projets étudiants, et non au financement du service administratif, de même que les éventuels crédits non employés sur un exercice budgétaire doivent être mobilisables, au sein d'une réserve dédiée, lors des exercices suivants.

→ La citoyenneté

La promotion de la citoyenneté tient une place centrale dans la vie universitaire. **Le rôle du SVU est de sensibiliser la communauté universitaire.** Cela doit se faire tout au long de l'année par l'organisation d'événements en collaboration avec d'autres services sur des questions citoyennes (la santé, le sport...).

Cette sensibilisation doit aussi intervenir durant les élections universitaires, mais aussi celles qui concernent l'ensemble de la société, pour inciter le monde universitaire à se rendre aux urnes. Le combat contre l'abstentionnisme, qui touche notamment les élections étudiantes, entre pleinement dans les missions du SVU.

Enfin le SVU se doit aussi de défendre l'engagement étudiant, qui est une des forces de notre université. Il faut permettre à tous de pouvoir s'exprimer. La généralisation du Diplôme Universitaire Engagement Étudiant est une des pistes à explorer.

De plus, il est intéressant de développer d'autres Unités d'Enseignement dites « libres » qui valoriseraient l'engagement étudiant quel qu'il soit (sportif, culturel, intervention sociale...), et qui seraient directement gérées par le SVU avec l'intervention de partenaires extérieures.

→ La culture

La gestion des activités culturelles dans le cadre de la régionalisation de l'enseignement supérieur doit être pensée différemment. La création d'un service d'action culturelle, comme il peut exister aujourd'hui indépendamment du SVU, n'est pas la meilleure des solutions. Du reste, l'AFGES préconisait au contraire son intégration au SVU dès 2008.

En effet, la culture ne doit en aucun cas être détachée de la vie universitaire. La gestion de la carte culture, la tenue d'ateliers culturels, d'animations et activités culturelles sur le campus doivent être intégrées à ce nouveau SVU afin d'avoir une politique concertée et cohérente.

→ L'entraide

Le SVU a aujourd'hui aussi pour mission de venir en aide aux étudiants en situation difficile ou contraignante.

Ainsi il faut poursuivre le travail de la « mission handicap », et favoriser sa présence sur tous les campus. Il en est de même avec la politique sociale du SVU qui, en concertation avec les assistantes sociales, doit continuer son aide aux étudiants. Dans ce domaine, la mise en place de campagnes d'information sur l'ensemble des campus et la tenue de permanences semblent être la voie à suivre.

→ L'accueil

Les activités de rentrée mises en place sur les campus alsaciens rencontrent chaque année un succès croissant. Il faut donc généraliser ces temps de rentrée sur l'ensemble des campus. L'accueil des primo-arrivants à l'université, qu'ils soient étudiants, enseignants ou personnels, est une mission centrale du SVU. C'est un temps nécessaire à la bonne intégration à l'université.

Dans le même état d'esprit, **l'Agora, ce guichet unique regroupant de multiples services à l'étudiant toute l'année** (et davantage à la rentrée), doit être installé sur l'ensemble des campus alsaciens.

→ L'emploi étudiant

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités a permis aux universités de plus facilement recruter des étudiants dans le cadre de leurs activités. Dans une logique de régionalisation de notre enseignement supérieur, il faut poursuivre les efforts menés pour favoriser l'emploi étudiant au sein de l'université.

Le salariat étudiant est une réalité aujourd'hui face aux difficultés financières que rencontrent de plus en plus d'étudiants. L'université devra donc à l'avenir jouer un rôle plus prégnant sur cette question, en proposant des emplois adaptés aux emplois du temps et à la poursuite du parcours universitaire, pour favoriser la réussite de chacun.

La mission emploi du SVU y veillera cela en proposant des emplois dans les scolarités, les accueils, les bibliothèques, les enseignements... La mission emploi étudiant aura donc pour mission de coordonner les demandes des différents services et composantes de l'université et d'assurer le suivi des contrats de travail.

2 - Les transports

Dans le cadre d'un « campus régional », les étudiants seront confrontés à différents problèmes dans leur vie quotidienne, au premier rang desquels celui des transports. Il s'agit donc à la fois de simplifier les déplacements en transports en commun, tout en engageant une politique ambitieuse de refonte des tarifs.

■ Simplifier les déplacements

Il convient d'abord d'augmenter les interactions entre l'université et les compagnies de transports. Les campus d'Alsace, ce sont quelques 56 000 personnes (étudiants, personnels administratifs titulaires et vacataires, personnels enseignants...) qui se rendent presque chaque jour sur 10 campus différents (5 campus haut-rhinois et 5 campus bas-rhinois), parfois avec des interactions dans la journée. Soit, au bas mot, **120 000 trajets par jour, tous modes de transport confondus.**

Dès lors, il convient d'assurer, autant que possible, une bonne interaction entre les principaux lieux de vie des étudiants, et les campus ; mais aussi entre les campus eux-mêmes.

Dans une démarche de simplification, comme celle qui a prévalu à la mise en place de la carte « Pass'Campus », on peut imaginer que l'ensemble des informations relatives au transport (comme celles de la CTS à Strasbourg, mais étendue à l'ensemble des modes de transport) soient traitées par le Pass'Campus. Ainsi, l'étudiant, doté d'une seule et même carte, pourra accomplir l'ensemble de ses démarches (bibliothèque, restauration universitaire, reprographie et transports, y compris sur les réseaux ferrés).

Enfin, pour les étudiants comme pour l'ensemble de la communauté universitaire alsacienne mais aussi de ses partenaires occasionnels (fournisseurs, conférences...), la mise en place d'une carte interactive de l'ensemble des campus, avec les voies d'accès, transports, parkings et services environnants est une évidente nécessité.

■ Refondre la politique tarifaire

Il est probable que de nombreux étudiants vont devoir (comme d'ores et déjà certains) recourir chaque jour à plusieurs types de transport (train + tram, par exemple). Surtout, certains devront peut-être disposer de plusieurs abonnements de transports en commun, tant à Strasbourg qu'à Mulhouse, Colmar ou Haguenau.

Or, il est évident que la création d'un campus d'Alsace ne peut se traduire, pour les étudiants, par une augmentation des frais de vie courante, et notamment de transport.

Il s'agit donc de mettre en œuvre, au niveau régional, un abonnement étudiant unique, à options, qui permette à chaque étudiant de choisir les « options » dont il aura besoin (transports en commun à Mulhouse, à Colmar, à Strasbourg, ou à Haguenau, train, pourquoi pas vélo en location...).

Il faut en outre que cet abonnement soit modifiable de manière très souple, pour pouvoir s'adapter aux rythmes des étudiants (d'un semestre à l'autre, mais peut-être aussi, dans certains cas et selon les enseignements, d'un mois ou d'une semaine à l'autre).

Naturellement et pour ce dispositif, l'AFGES suggère que soit prise en compte la situation sociale de l'étudiant, à l'instar de la politique d'abonnements mise en œuvre à Strasbourg, et qui prend en compte le niveau de bourse et, pour plus de souplesse et sur proposition de l'AFGES, le niveau de FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence).

3 - Le logement des étudiants

■ Constat

Le logement étudiant dans l'Académie de Strasbourg, malheureusement tout comme la question de la restauration étudiante, fait l'objet du même constat depuis 2009, à savoir une forte tension persistante sur le marché du logement et ce à chaque début d'année universitaire.

Deux indicateurs de cet état de fait existent, d'une part **les demandes en hausse de dossiers sociaux étudiants**, qui concernent à la fois la Bourse sur Critères Sociaux mais également le logement du parc social du CROUS et d'autre part, **l'augmentation toujours forte des loyers** pour les petites surfaces qui sont prisées par les étudiants.

L'AFGES est pourtant la seule à dire haut ce constat, considérant par exemple que la diminution des listes d'attente pour les logements du parc public n'atteste en aucun cas d'une amélioration de la situation du marché du logement.

Elle prouve seulement que ces étudiants sont obligés de trouver à se loger ailleurs, ne pouvant rester sans logement de juin à mi-septembre, période à laquelle aujourd'hui, les enseignements commencent, alors que les listes d'attente sont loin d'être épuisées à cette période. Ou, plus grave, qu'une partie des étudiants se détourne peu à peu du parc social qui tient de moins en moins la « concurrence » avec le privé en termes de tarifs.

L'état des lieux est alarmant, que ce soit dans le parc public comme dans le parc privé :

➤ Dans le parc public

- Le nombre de logements est très insuffisant pour satisfaire la demande, même en ne considérant que la demande des étudiants boursiers.
- Le parc public à tarif très social est dans un état de désuétude avancé, par exemple dans le cas de la Cité Universitaire Paul Appel ou du bâtiment C de la Résidence de Haute Alsace. Des rénovations sont certes prévues dans les années à venir, mais les étudiants vivent dans des situations à la limite de l'insalubrité à l'heure actuelle.
- La politique tarifaire du réseau des œuvres conduit à une disparition progressive des tarifs très bas qui permet un accès au logement aux étudiants les plus en difficultés, alors même que ces tarifs concernent les cités les plus désuètes.
- De plus en plus souvent des problèmes de sécurité apparaissent en termes d'accès aux bâtiments, comme les bâtiments de la Robertsau à Strasbourg ou les Résidences Katia et Maurice Kraft à Mulhouse.
- La politique de construction du CROUS de Strasbourg est tournée uniquement vers la construction de studios, avec des loyers en augmentation.
- Enfin, et de plus en plus souvent, les loyers du CROUS sont à peine plus avantageux que dans le parc privé, notamment par rapport à la colocation.

➤ Dans le parc privé

- Il y a une saturation de l'offre qui est visible par les augmentations constantes des loyers des petites surfaces et par l'apparition des résidences étudiantes privées qui pratiquent elles aussi des loyers très élevés.
- Le problème du cautionnement se pose toujours fortement dans le privé, surtout pour les étudiants internationaux.
- La politique d'APL est injuste, notamment dans les situations de colocation, qui répondent pourtant aujourd'hui à une évolution forte des modes de vie des étudiants.

■ Explications sur la situation actuelle

Le CROUS de Strasbourg a, depuis plusieurs années maintenant, entamé un plan de rénovation de ses cités et résidences universitaires. Néanmoins, même s'il est important de procéder à des rénovations régulières pour conserver un état du parc locatif social décent pour les étudiants, ces rénovations qu'elles soient de grande ampleur ou pas, s'accompagnent de façon systématique d'augmentations de loyer alors même que la situation sociale des étudiants se dégrade.

La rénovation de la Cité Universitaire Weiss commencée en juin 2010 et inaugurée en décembre 2011, est un exemple de ce problème. En effet, la rénovation concernait des chambres de 10m² dans lesquelles ont été rajoutées des cabinets tri-fonctions, diminuant donc l'espace de vie, pourtant déjà faible dans une chambre universitaire, et s'est accompagnée d'une augmentation de loyer de ... 82% !

A chaque rénovation, et selon la rénovation effectuée, les prix sont augmentés, de sorte que les loyers-planchers du parc social sont de plus en plus élevés. De plus, ces rénovations sont effectuées sans concertation, et ne tiennent donc pas forcément compte des attentes des étudiants, qui sont pourtant les utilisateurs de ces structures d'hébergement.

Encore une fois, le bâtiment B de la résidence Weiss est emblématique : non seulement les chambres contiennent des tri-fonctions sans agrandissement de la surface, mais de plus, pratiquement aucun espace commun n'est prévu, renforçant la situation d'isolement des étudiants.

Concernant la politique de construction de nouveaux logements, deux écueils sont à souligner. Tout d'abord, au niveau national comme au niveau local, le réseau des œuvres ne tient pas compte du **retard accumulé dans les objectifs de constructions nouvelles** définis par le député Jean-Paul Anciaux en 2004 dans son rapport sur le logement étudiant (pour rappel, l'objectif était de construire 50 000 nouveaux logements sur une période de 10 ans). Le retard accumulé est important car l'objectif de 5 000 nouvelles constructions par an n'a jamais été atteint et aucun objectif de constructions pour les années à venir n'en tient compte.

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nvx logements	1 105	1 913	2 064	3 240	3 715	2 395	3 400	4 000

Source : CNOUS, Rapport d'activités 2011

Ensuite, les nouvelles politiques de construction au niveau de l'Académie de Strasbourg, et qui s'observent au niveau national également, **favorisent la construction de résidences universitaires avec des studios**, prévoyant donc des loyers de sortie jamais inférieurs à 360 euros par mois. Or le besoin en nouveaux logements est prégnant sur l'Académie de Strasbourg avec seulement 5 148 lits (3 110 en cités et 2 038 en studios) pour 16 620 étudiants boursiers. Le ratio est encore beaucoup plus faible si on le rapporte à la population étudiante dans son ensemble.

La politique de rénovation et la politique de construction du réseau des œuvres tendent donc à faire progressivement disparaître les loyers à tarifs très bas, s'éloignant de l'objectif premier du parc locatif social.

Quand à la situation dans le parc privé, la demande est forte, surtout sur les petites surfaces, donc il n'y pas d'amélioration sur les prix actuellement pratiqués. De plus, la question du cautionnement solidaire et de l'avance du dépôt de garantie sont toujours posées, notamment après les évolutions du dispositif LocaPass qui ne cautionne plus les loyers dans le parc privé et dont les conditions d'accès pour l'avance du dépôt de garantie exclut un grand nombre d'étudiants du dispositif.

Il faut également aujourd'hui attendre les premières évaluations sur le dispositif du Passeport Logement Étudiant, mis en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur en 2011 mais déployé en phase de test uniquement dans les Académies de Lille et de Lyon. En novembre 2011, seules 3 demandes avaient été enregistrées.

■ Les politiques de rénovations et de nouvelles constructions

Tout d'abord, les politiques de rénovation et de construction, qui sont nécessaires, doivent être pensées sur le long terme et avec la concertation systématique des représentants des étudiants pour éviter les erreurs de constructions massives comme dans les années 50 et 60, qui nous ont amenés à la situation actuelle. De plus, il est indispensable que les rénovations ne s'accompagnent plus de façon systématique de hausse des loyers, pour conserver la vocation sociale du parc locatif public.

Enfin, il est également important de repenser les politiques de constructions en arrêtant de ne construire que des résidences de studios, en construisant plutôt par exemple des **résidences universitaires en colocation**, comme le préconise l'AFGES depuis de nombreuses années. Ce mode de logement permet de lutter contre l'isolement en cités universitaires, ainsi que la mise en place de loyers de sortie plus faibles.

■ Vers un dispositif de cautionnement solidaire et de dépôt de garantie ?

Les dispositifs actuels ayant montré leurs faiblesses, d'autres n'étant pas encore généralisés, il est important de se pencher sur la mise en place au niveau régional d'un dispositif de garantie des loyers et d'avance du mois de caution pour tous les étudiants en difficulté, en particulier les étudiants étrangers, dont souvent le garant ne réside pas en France et n'est donc pas accepté.

La régionalisation de l'enseignement supérieur alsacien est sans doute le meilleur moment pour y parvenir enfin.

■ Offre de formation et vie étudiante

Enfin, et pour ne plus connaître les difficultés récurrentes des étudiants pour se loger, il est nécessaire de penser la future offre de formation en incluant très en amont de toutes les réflexions, la prise en compte des infrastructures de vie étudiante que sont le logement étudiant mais également la restauration étudiante.

Il s'agit en un mot d'assurer une véritable cohérence territoriale de l'enseignement supérieur en Alsace, entre la formation et la vie quotidienne des étudiants.

4 - La restauration universitaire

■ Constat

La restauration universitaire fait aujourd'hui l'objet de deux constats préoccupants.

D'une part, le nombre d'étudiants fréquentant les restaurants universitaires est très insuffisant. En effet, selon l'enquête de l'AFGES de 2011 sur la vie matérielle des étudiants, seuls 17% des étudiants déclarent fréquenter les restaurants universitaires tous les jours, le midi en semaine. Même s'il est en augmentation depuis la même enquête effectuée en 2008, ce chiffre reste largement insuffisant, les restaurants universitaires étant en principe la garantie pour l'étudiant de pouvoir manger tous les jours un repas équilibré à tarif social.

De plus, cette fréquentation chute quand il s'agit du soir : de 7% des étudiants qui dînent dans les restos U plusieurs fois par semaine, à seulement 2% tous les soirs.

D'autre part, toujours selon l'enquête de l'AFGES de 2011 sur les conditions de vie matérielles des étudiants, **le budget que les étudiants consacrent à leur alimentation est en baisse.** En effet, les étudiants décohabitants consacrent chaque mois 124 € en moyenne pour leur alimentation, contre 155 € au niveau national¹⁹ pour les étudiants en logement individuel.

Le budget alimentation des étudiants strasbourgeois est donc faible par rapport à la moyenne nationale, et ce chiffre ne s'explique pas par une baisse du prix des denrées alimentaires, mais bien par une économie des étudiants sur ce poste de dépense, souvent d'ailleurs en raison de l'augmentation du poste de dépense lié au logement.

Le constat est donc extrêmement préoccupant.

■ Explication de la situation actuelle

Cette situation s'explique par un certain nombre d'éléments.

Tout d'abord, la politique en matière d'investissements dans la restauration va, depuis plusieurs années, dans la mauvaise direction.

En effet, la politique des années à venir du réseau des œuvres, en Alsace comme ailleurs, consiste dans la mise en place de structures de restauration rapide type « cafétérias », appelées aujourd'hui « boutiques à sandwiches » pour ainsi dire au pied des amphis, pour servir des sandwiches aux étudiants lors de leur pause déjeuner, au lieu de favoriser la fréquentation des restos U, et donc la prise de repas complets, équilibrés et à moindre coût pour l'étudiant.

Ensuite, **l'organisation pour permettre aux étudiants de se rendre dans les restaurants universitaires n'est pas optimale.** Les étudiants sont confrontés à la fameuse file d'attente qui selon les sites, que ce soit sur Strasbourg, Illkirch ou encore Mulhouse, peut atteindre 40 minutes sur une pause déjeuner de parfois tout juste 45 minutes à 1 heure. De fait, ne pouvant se permettre de passer leur pause déjeuner dans une file d'attente pour ensuite avoir moins de 15 minutes pour déjeuner et retourner en cours, les étudiants se tournent vers les cafétérias et toutes les structures privées type boulangeries et pâtes à emporter, qui se sont développées de façon considérable ces dernières années autour des campus universitaires.

Concernant la restauration du soir, les horaires d'ouverture des restaurants ne sont pas suffisamment larges pour permettre aux étudiants qui finissent les cours tard de venir manger. Le restaurant de l'AFGES « la Gallia », qui enregistre une forte fréquentation le soir, ferme son service à 21h quand le restaurant du CROUS de l'Esplanade, par exemple, arrête le service à 19h45.

Enfin, l'augmentation régulière du prix du ticket RU incite de plus en plus d'étudiants à désertier les restos U pour faire les courses et se faire eux-mêmes à manger, ayant ainsi une alimentation beaucoup moins équilibrée que les repas proposés dans les RU. Cette hausse annuelle du ticket RU est justifiée dans les discours par le déficit structurel de l'activité de restauration. Or, il est aisé de comprendre que les hausses à répétition, entraînant une diminution des étudiants venant se restaurer, ne font qu'accentuer ce déficit structurel, dans un contexte où, depuis le début des années 2000, l'État n'assure plus la parité entre la contribution versée par l'étudiant et la subvention versée par lui pour compléter le coût du repas.

Il semble aujourd'hui plus important de travailler sur la hausse de la fréquentation, qui en dehors de l'impact positif sur l'alimentation des étudiants et leur budget, aura aussi un impact positif sur le financement de la restauration, pour peu que celle-ci soit gérée de manière raisonnée, et non pas en cherchant à « se diversifier », c'est-à-dire, en langage clair, à proposer de la restauration à emporter, aux marges certes plus élevées, mais qui fait perdre à l'étudiant l'habitude d'une restauration équilibrée en Resto U.

■ Quelques pistes pour améliorer la restauration universitaire

Les restaurants universitaires doivent redevenir des lieux de vie, des lieux agréables pour inciter toujours plus d'étudiants à les fréquenter. L'AFGES préconise la mise en place de temps culturels, des repas thématiques, et de diverses animations notamment sur les plages du soir, au besoin en partenariat avec les associations culturelles, nombreuses sur les campus.

Les horaires d'ouverture doivent être élargis, et mieux prendre en compte les contraintes horaires des étudiants, comme le font par exemple les Restos U agréés strasbourgeois. Le midi, cet élargissement des horaires d'ouverture doit se faire en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur, pour pouvoir prévoir des sorties échelonnées comme sur le site d'Illkirch, entre l'IUT et la Faculté de Pharmacie, et de manière beaucoup plus prégnante sur le campus central.

Le rapprochement des établissements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin doit permettre de remédier à ce problème de la pause méridienne, en intégrant dès la réflexion sur les maquettes et l'organisation des semestres la nécessité de préserver des plages horaires suffisantes pour aller se restaurer dans de bonnes conditions.

Il est également très important d'avoir en permanence un service de restauration le week-end et les périodes de vacances, dans l'un des restaurants des centres-villes, qui concentrent l'essentiel de la population étudiante.

Dans ce domaine, une vraie concertation entre restaurants gérés par le CROUS et restaurants agréés, comme autrefois, devrait permettre de réduire le nombre de repas sans permanences, qui atteint des records ces dernières années²⁰.

En outre, il faut accentuer la communication sur les aides accordées par les assistantes sociales aux étudiants les plus démunis pour leur permettre d'accéder à la restauration universitaire.

Par ailleurs, la politique de restauration étudiante doit enfin être menée en toute transparence, ainsi que le demandent les élus au Conseil d'administration du CROUS. Strasbourg bénéficie d'une particularité forte : pas moins de 3 de ses Restos U sont agréés par le CROUS, et gérés par des associations ou fondations. Ils représentent plus du tiers de l'offre annuelle de restauration. Il faut donc non seulement les intégrer pleinement aux réflexions sur le développement du service public de la restauration universitaire, mais surtout leur accorder le même soutien qu'aux Restos U gérés par le CROUS dans leurs projets de développement, et dans leur soutien de l'État, à mission égale.

Au bout du compte, c'est de la qualité du service rendu à l'étudiant qu'il est question, quel que soit l'établissement qu'il fréquente.

²⁰ A titre d'exemple, en 2006/2007, seuls 11 services ne donnaient lieu à aucune permanence dans l'année à Strasbourg, contre 105 en 2009/2010, ou encore 59 en 2011/2012.

5 - L'accès à la culture

Sur les campus, la culture n'est pas un domaine réservé de l'Université : de très nombreux acteurs, individuels et collectifs, participent de l'offre et de la pratique culturelles, sans parler des institutions culturelles elles-mêmes, et de leur offre aux étudiants.

■ Quelle place pour la culture ?

L'intérêt des étudiants alsaciens pour la culture n'est plus à démontrer. Sans conteste, la découverte culturelle est le premier choix des étudiants en matière de divertissement ; les étudiants font honneur à notre patrimoine et à la scène vivante. Cinémas, musées, salles de concerts... sont chaque année largement fréquentés par les étudiants. Le succès de fréquentation des événements culturels organisés par l'AFGES, comme le Campus Oreille, en témoigne bien.

Cependant, malgré cet indiscutable intérêt, la politique culturelle des établissements d'enseignement supérieur semble encore manquer de dynamisme. L'étudiant profite d'une offre diverse et variée et se renseigne comme il peut auprès de très nombreux interlocuteurs (sites internet, affiche, agenda Carte Culture, Office du tourisme, bouche à oreille...).

A tel point que ce manque de visibilité pourrait bien le perdre... Pourtant, l'AFGES avait préconisé, à l'occasion des réflexions sur la fusion des universités strasbourgeoises, une gestion unique de la politique culturelle, dans le cadre du Service de la Vie Universitaire²¹. Cette gestion unique permettrait, à l'évidence, de coordonner l'action culturelle, et de mutualiser les moyens de communication dans ce domaine. Peut-être la création du campus alsacien en sera-t-elle enfin l'occasion.

■ Une meilleure mutualisation

La gestion des événements reste très dispersée ; il existe un réel problème de pilotage en matière de culture. La culture fait partie intégrante de la vie universitaire ; en toute logique, elle devrait faire partie des priorités du Service de la Vie Étudiante. Une meilleure présentation de l'agenda culturel universitaire alsacien sera inmanquablement synonyme d'une meilleure fréquentation des événements.

D'ailleurs, la carte Culture est toujours matériellement dissociée de la carte étudiante, par refus des acteurs culturels d'être « noyés » dans l'ensemble des services du Pass'Campus. Cette attitude en dit long sur l'état d'esprit, et ne facilite pas, de toute évidence, une prise en compte réelle des attentes des étudiants.

L'objectif reste naturellement de continuer à augmenter le nombre de détenteurs de la « Carte Culture », aujourd'hui à 40 994.

Pour cela, il faut passer par une augmentation des avantages qu'elle présente, en développant par exemple des partenariats avec les établissements sportifs.

²¹ Voir infra page 29, *La gestion de la vie universitaire*

Cependant, le constat reste positif : en 2008-2009 les étudiants ont « dégainé » leur Carte Culture 38 177 fois pour aller au cinéma, 35 764 fois pour assister à des spectacles vivants et 15 103 fois pour visiter un musée.

Le temps passant, les salles de spectacle et des musées commencent à supplanter les salles obscures, sans pour autant que la fréquentation du cinéma diminue.

Une belle démonstration de la curiosité culturelle estudiantine !

■ Que reste-t-il à faire ?

La culture et sa diffusion doivent rester, avant tout, une affaire de plaisir et de détente. Toutefois, il est dans l'intérêt de tous d'améliorer la popularité et la fréquentation des événements et lieux culturels, en passant par une meilleure communication et par une initiative universitaire qui permettrait de présenter visiblement la scène culturelle à tous les étudiants.

La culture est une affaire de partage et de découverte. C'est pourquoi il est capital de parvenir à une harmonie et à une visibilité accrue des projets culturels, qu'ils soient à destination des étudiants ou non. Les différentes formes d'expression artistique sont suffisamment nombreuses pour espérer une diversité attrayante.

Il est possible d'imaginer une ouverture à de nouveaux partenariats permettant de « surfer sur la vague » des demandes croissantes des étudiants. Les nombreux acteurs de la scène culturelle alsacienne seraient ravis d'une telle communication, ainsi que leur futur public.

Il semble enfin évident que la construction d'un lieu d'accueil dédié aux événements culturels sur les campus doit être une priorité (un complexe comprenant salle de concert, salles d'expositions, zone de rencontre...).

Le projet initial de maison de l'étudiant, porté par les universités de Strasbourg dans le cadre de l'opération Campus, en était très proche... mais a finalement été à ce point dénaturé qu'il n'en est plus aujourd'hui qu'un très lointain souvenir.

6 - Un campus international

Partageant les difficultés éprouvées de manière générale par le monde étudiant (logement, pédagogie...), les étudiants étrangers sont confrontés à encore plus d'obstacles. Que ce soit lors des premiers mois de rentrée (logement, finances, démarches administratives, adaptation au pays et à la langue...) ou au cours de leurs études (renouvellements de titres de séjour, obligations de quitter le territoire...), les étudiants étrangers, spécialement s'ils ne sont pas arrivés dans le cadre d'échanges, doivent donc bénéficier d'une attention particulière.

Les Universités d'Alsace sont depuis plusieurs années parmi les sites universitaires français disposant d'une des plus fortes proportions d'étudiants étrangers.

Recensés au nombre de 8 810 au 15 Janvier 2012 à Strasbourg²², ils représentent ainsi 20 % des effectifs de l'Université de Strasbourg. Majoritairement inscrits en Licence (28,6 %) et en Master (26,4 %), ces étudiants viennent principalement des pays européens (42 %), suivis des pays africains (26 %), d'Asie-Océanie (23 %) et du continent américain (9 %).

Ces chiffres sont plus qu'honorables pour une université résolument ouverte vers l'international. Toutefois, beaucoup de choses restent à faire pour l'amélioration du quotidien de ces étudiants comme le notait déjà l'AFGES dans son enquête sur les étudiants étrangers de 2010²³.

Dans la mise en œuvre du campus alsacien, il est plus qu'essentiel de capitaliser sur les structures déjà mises en place pour ce public spécifique. Dans le même temps, il nous faut aussi anticiper les problèmes qui peuvent surgir avec la régionalisation pour cette population d'étudiants.

■ Fédérer les actions d'accueil

En donnant plus de cohérence et de visibilité aux actions d'accueil ouvertes aux étudiants étrangers, par exemple en créant une instance de liaison entre tous les acteurs concernés (scolarité des établissements, services des relations internationales, Préfecture, associations...), on accroît les synergies et mutualise les dépenses pour les actions d'accueil, que l'on peut mécaniquement ouvrir à davantage d'étudiants étrangers.

Il serait intéressant de centraliser des démarches auprès de la Préfecture via les services de scolarité, qui disposent très tôt des informations requises par la Préfecture dans le cadre de la procédure de demande de titre de séjour, ce qui ferait gagner un temps précieux aux étudiants.

²² <http://lactu.unistra.fr/index.php?id=12046> - Source : Service d'Aide au Pilotage

²³ Voir l'enquête *Les étudiants étrangers à Strasbourg*, septembre 2010.

Parallèlement, il est urgent de mettre en place un conventionnement du **SUMPS** (Service universitaire de médecine préventive) comme organisme habilité à assurer les visites médicales pour faire gagner aux étudiants étrangers un temps précieux dans la course pour la délivrance du titre de séjour. Faut-il encore que ce service dispose des moyens nécessaires, et soit donc mieux doté.

Une cellule spécifique dédiée aux étudiants étrangers à la Préfecture au début de chaque semestre faciliterait aussi beaucoup les choses dans le cadre d'une réduction du temps d'attente pour les étudiants. Rappelons que, sans titre de séjour, toutes les formalités (logement, recherche d'un job...) se trouvent empêchées ou ralenties.

■ Homogénéiser la qualité de l'accueil

A l'heure actuelle, les étudiants conventionnés (Erasmus, Socrates, Crepuq...) disposent d'un accueil presque personnalisé. Tel n'est pas le cas (loin s'en faut) pour les étudiants venus individuellement, les « free movers », qui sont la majorité.

Afin d'homogénéiser cet accueil, il s'agit d'accorder des dotations plus importantes dans les services des relations internationales, et probablement là encore une mutualisation au niveau du site alsacien.

L'Agora de rentrée, avec le regroupement des services, et les Journées de Rentrée, sont à l'Université de Strasbourg une bonne base de départ dans l'accueil des étudiants de manière générale.

Ce type d'évènements et de services doit être d'une part généralisé sur toute la Région, mais aussi étoffé avec un accueil mieux ciblé vers les étudiants étrangers.

Les accueils ciblés, le plus souvent faits de manière concertée entre la Direction des Relations Internationales, scolarités des établissements et les associations étudiantes, existent déjà pour les étudiants étrangers inscrits dans des programmes d'échange.

Pourquoi ce type d'accueil ne peut-il pas se généraliser au « reste » des étudiants étrangers afin de leur prodiguer un accueil digne des grandes universités internationales ?

■ Faciliter l'arrivée des étudiants étrangers

Une première piste consiste à accompagner les étudiants étrangers dans leurs démarches administratives en les intégrant dans un parcours balisé, ou encore d'accomplir pour eux les premières formalités. Il serait intéressant de simplifier la visite médicale, notamment en obtenant les conventions nécessaires pour le service universitaire de médecine préventive, mais aussi en créant une interface entre les services de scolarité qui peuvent pré-accomplir la plupart des démarches auprès des autres administrations.

L'Université de Strasbourg a innové avec son guide « Welcome », édité en anglais et en français, il donne aux étudiants et aux personnels étrangers les bases pour vivre à Strasbourg. Malheureusement, un guide édité en version papier devient très vite obsolète face à un cadre légal en constante évolution. Il serait intéressant de voir une version améliorée de ce guide en ligne, beaucoup plus fourni (lois en vigueur, risques encourus...), avec des informations plus spécifiques (par filières, par villes...), et mises à jour plus régulièrement.

■ L'inscription universitaire, une garantie

Il faut encore garantir aux étudiants étrangers, en même temps que l'acceptation de leur inscription pour une année universitaire, la possibilité de la mener à terme, en particulier par une action plus concertée entre la Préfecture et l'Université, avant de procéder à l'expulsion d'un étudiant étranger en pleine année... alors que souvent, le fait de pouvoir terminer son année (y compris avec les éventuels rattrapages) lui permettrait de « rentrer dans les clous » par rapport aux règles de progression indispensables à un renouvellement du titre de séjour²⁴.

■ Donner aux étudiants étrangers les outils pédagogiques adaptés

Un des plus grands handicaps pour les étudiants étrangers est la barrière linguistique malgré le niveau requis pour l'obtention d'un visa étudiant. Dans ce domaine, des solutions existent, qu'il faut mettre en œuvre, comme évoqué précédemment²⁵.

²⁴ Conditions de progression actuellement posées par la Circulaire du 7 octobre 2008.

²⁵ Voir infra page 17, *Le Français Langue Étrangère (FLE)*

Synthèse

principales propositions pour la vie universitaire

► Gestion de la vie universitaire

- > Faire du Service de la Vie Universitaire l'**acteur unique des questions de vie universitaire**
- > Veiller à assurer la **présence du SVU sur tous les campus**
- > Redonner au FDIE une **gestion permettant de soutenir pleinement les initiatives étudiantes**
- > **Intégrer pleinement la Carte culture** aux services de la vie universitaire

► Les transports

- > Créer un **abonnement régional pour l'ensemble des transports en commun**, à options en fonction des besoins de l'étudiant
- > Réétudier l'offre de **liaisons entre les campus en fonction des évolutions du maillage territorial** de l'enseignement supérieur

► Le logement

- > **Mettre un terme à la politique de surenchère qualité / prix** mise en œuvre par le CROUS, au détriment de la mission sociale de son parc immobilier
- > Lancer une politique ambitieuse de **programmation de logements étudiants répondant aux attentes** (colocation, espaces communs...)
- > Mettre en œuvre, au niveau régional, un **dispositif de cautionnement solidaire pour les étudiants en difficultés**

► La restauration universitaire

- > **Mettre un terme à la politique de dégradation de la qualité de restauration** (boutiques à sandwiches, plats unitaires surfacturés...) du CROUS
- > Inciter les étudiants à fréquenter davantage la restauration universitaire, notamment par un **élargissement des horaires d'ouverture, une meilleure prise en charge des permanences, et le développement de lieux conviviaux**
- > Tirer parti de la **complémentarité des offres de restauration universitaire au niveau local** (restaurants gérés par le CROUS et restaurants agréés « historiques »)

► L'accès à la culture

- > Mieux **mutualiser les moyens des acteurs et opérateurs culturels**
- > Poursuivre l'**amélioration de l'offre de la Carte culture**
- > Créer un **lieu dédié, sur le campus, à toutes les formes d'expressions culturelles** (salle de spectacle, salles de répétition, salle d'exposition...)

► Un campus international

- > Mieux **fédérer les actions d'accueil des étudiants étrangers**, et en profiter pour centraliser les démarches administratives (Préfecture...)
- > Permettre au SUMPS d'être habilité à **assurer les visites des étudiants étrangers dans le cadre de la procédure d'obtention du titre de séjour**, et lui en donner les moyens
- > Ouvrir les **mêmes services aux étudiants étrangers « hors convention » qu'aux autres**, dans le cadre d'une démarche régionale recevant l'appui des collectivités
- > Œuvrer, avec la Préfecture, à **éviter les reconductions à la frontière durant l'année universitaire**, en attendant un indispensable changement des conditions de progression en vigueur

Un établissement résolument démocratique

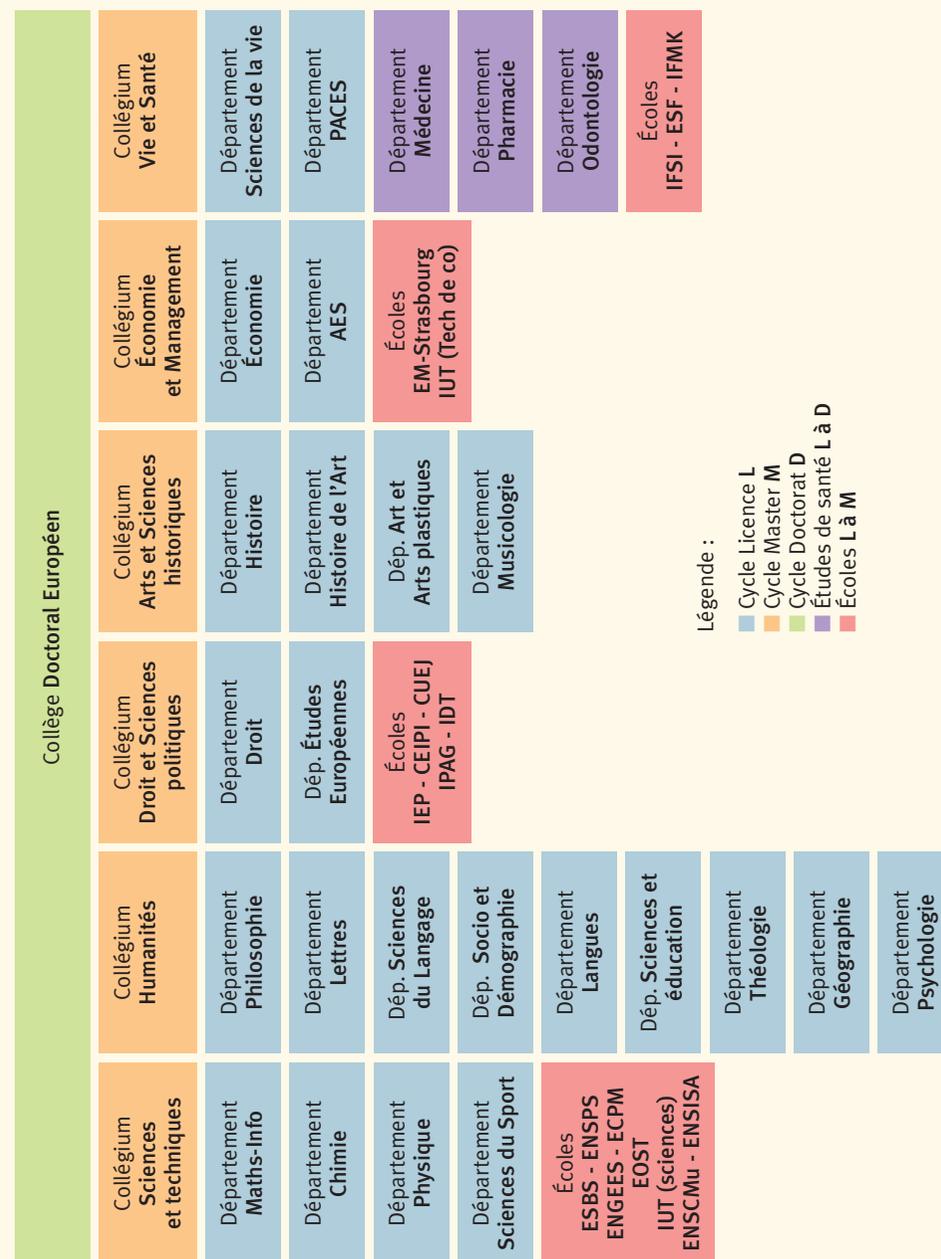
L'université française est héritière d'une longue histoire oscillant tantôt entre un désir (et une réalité) marqué d'autonomie, et un appel incessant à un soutien (parfois même, à un cadrage) de l'État.

Par-delà ce paradoxe, il est une constante d'indépendance dans le fonctionnement des universités, en particulier dans leur attachement à une structuration démocratique. Cette constante, cependant, a été largement ébranlée par la loi de 2007, qui, en réduisant drastiquement la composition du Conseil d'administration, et en lui donnant un rôle délibérant à l'exclusion des autres instances, a bafoué cette tradition originale de démocratie universitaire.

Dans tous les domaines, l'Université d'Alsace doit être attachée à une démocratie constante qui, si elle est parfois source de lenteurs, est aussi la meilleure garantie pour assurer la cohésion de la communauté. Cette recherche constante d'un fonctionnement démocratique doit, à peine de n'être qu'un faire-valoir, se ressentir dans tous les aspects de ce que d'aucuns appellent la « gouvernance » de notre futur établissement : depuis la gestion des enseignements, mission plus politique qu'administrative (quoiqu'on pense souvent le contraire), jusqu'à la direction à proprement parler de l'université.

Enfin, dans le cadre d'un campus régional, la question du maillage territorial est naturellement extrêmement sensible, et appelle donc à quelques développements, tant il s'agit d'une question essentielle de démocratisation de l'enseignement supérieur dans notre Région.

1 - La gestion des enseignements



■ L'unité de base : les départements

En 2008, l'AFGES proposait pour la future Université de Strasbourg un mode de fonctionnement original, qui, en s'affranchissant du carcan fort désuet du Code de l'Éducation, aurait permis de gérer les enseignements de manière cohérente, fortement transdisciplinaire, tout en conservant les spécificités de chaque filière.

Il s'agissait de créer un grand établissement, statut dérogatoire par rapport aux « universités » traditionnelles, et qui a par exemple été choisi très récemment par l'Université de Lorraine, née de la fusion des établissements d'enseignement supérieur public de Nancy et de Metz.

Cette hypothèse n'a pas été retenue, à l'époque, par les fondateurs de l'Université de Strasbourg.

Or, dans un contexte où le campus alsacien sera composé de près de 50 composantes de formation, réparties sur 10 campus, une refonte du fonctionnement s'impose à l'évidence.

L'Université de Strasbourg a proposé, pour « gérer » ses 40 composantes, la création de « collégiums », instances intermédiaires entre les facultés, écoles, instituts, et la direction de l'Université.

L'AFGES a régulièrement remis en cause l'opacité de la gestion de ces collégiums, leur manque de démocratie interne, autant que le manque de clarté de leurs objectifs à moyen et long terme. Au vrai, ces structures posent aujourd'hui question, tant pour les acteurs des collégiums et des composantes eux-mêmes, que pour les observateurs extérieurs de l'Université.

La preuve semble donc faite, semble-t-il, que les collégiums (dans leur état actuel) ne fonctionnent pas convenablement, et **l'émergence d'un campus alsacien est l'occasion de revoir leur fonctionnement**. Chacun doit accepter de changer sa façon de concevoir l'organisation interne et la gouvernance, si l'on souhaite réussir le pari d'une grande université régionale.

L'AFGES propose donc de créer une unité de base nommée « département ». Le département peut correspondre à nos actuelles Unités de Formation et de Recherche (UFR) ou composantes, mais pas nécessairement. Ce statut particulier est par exemple en œuvre dans des universités dérogatoires en raison de leur très petite taille (Université du Littoral Côte d'Opale), et nous semble pouvoir s'adapter, également, à une université de très grande taille.

La particularité des départements par rapport aux autres niveaux d'organisation de l'université est qu'ils ne joueront **un rôle que purement pédagogique, et ce uniquement au niveau Licence**.

En effet, leur fonction est de proposer à l'instance supérieure, le collégium, les enseignements ainsi que les modalités de contrôle de connaissance, puis de dispenser les enseignements en question.

Ces départements n'ont de ce fait qu'un rôle pédagogique et ne disposent d'aucune délégation de gestion de personnels ni de délégation budgétaire.

Ils sont placés sous l'autorité d'un directeur de département, assisté d'un Conseil de département qui se prononce obligatoirement sur les orientations pédagogiques au niveau de la Licence.

■ Les collégiums

Les collégiums, dans leur nouvelle organisation, **regroupent différents départements disciplinairement proches, et assurent la gestion de la recherche et de la pédagogie pour les Masters de ces disciplines**. Ils assurent, par ailleurs, la cohérence entre les offres de formation du niveau Licence, dispensées par les départements.

Tout comme les départements, les collégiums sont placés sous l'autorité d'un Directeur, élu parmi les membres d'un conseil délibérant sur les questions de pédagogie et de recherche à l'échelle du collégium.

La gestion financière et administrative de ces filières par le collégium est cependant limitée : la gestion des locaux, par exemple, est assurée au niveau central par les services des campus.

■ Le cas particulier des instituts et écoles

Concernant les instituts et écoles, ceux-ci devront s'intégrer aux collégiums, à côté des départements décrits ci-dessus.

Tout en étant eux aussi intégrés aux collégiums, ils disposeront d'une autonomie plus poussée que les départements et leurs compétences ne se limiteront pas nécessairement à la pédagogie.

Cela permettra à ces composantes de conserver leur visibilité, leur identité et leur mode de fonctionnement et d'enseignement propres.

Ceci nous apparaît primordial d'autant plus que de tels établissements s'inscrivent en général aussi dans leurs réseaux propres (on pense particulièrement aux IEP, écoles d'ingénieurs, et écoles de commerce).

Pour autant, ce statut privilégié ne doit pas, à notre sens, empêcher les composantes en question de faire profiter à leurs étudiants des bénéfices de l'enseignement supérieur : système LMD, échanges avec les autres départements du collégium et passerelles pour les étudiants, gratuité (trop souvent relative aujourd'hui) de l'enseignement supérieur.

2 - Le maillage territorial

■ Des formations accessibles à tous

Chaque étudiant devrait être libre de choisir une formation qui répond le mieux à ses aspirations. **Ce choix doit être libre et doit se faire d'un point de vue pédagogique, et non en fonction de contraintes géographiques.**

Pourtant, la réalité est tristement différente : l'un des critères déterminants concernant le choix des études supérieures est la proximité avec le lieu de résidence, en particulier chez les étudiants issus des classes moyennes et modestes. Si ce constat frappe surtout les étudiants de Licence, il a de quoi surprendre : plutôt que de choisir la meilleure formation, les étudiants se contentent de la plus proche : ils sont tributaires de leur situation géographique, dès lors que leurs ambitions sont souvent bridées par leur situation sociale.

Il est donc essentiel de proposer un maximum de formations sur les différents campus. Les doublons de formation pour les Licences ne doivent pas être considérés comme un problème, mais plutôt comme une force et un élément primordial dans l'ouverture de l'offre de formation de notre future université.

Ainsi, les Licences en doublon ne doivent pas être supprimées car elles permettent aux étudiants de rester au sein du domicile familial durant le premier cycle, ce qui est souvent une source d'économies, et de stabilité favorisant la réussite.

Toutefois, les redondances de Licence sur deux sites différents impliquent certaines adaptations : **les Licences enseignées sur les différents sites doivent être strictement identiques en termes de contenu, afin de permettre un égal accès au niveau Master.** Il revient donc à chaque département de veiller à cette constance, lorsqu'une de ses licences est dispensée sur plusieurs sites.

■ Une spécialisation des sites

Si les Licences doivent être facilement accessibles afin de poursuivre la démocratisation de l'enseignement supérieur, il en va différemment pour les Masters.

En effet, ces derniers sont d'une importance décisive pour la recherche universitaire. L'université doit homogénéiser son offre de formation, mais elle doit également conserver toute la diversité de ses spécialisations de recherche.

Chacun des Masters doit ainsi avoir sa propre spécificité afin de proposer la plus large offre de formation possible au sein d'une même université, à concurrence naturellement des moyens disponibles.

Dès lors, les doublons de formation des Masters n'apparaissent pas comme une solution optimale dans cet objectif de spécialisation, qui précède l'entrée dans le monde professionnel. D'autant moins que les étudiants en Master ont davantage de mobilité qu'en Licence, et n'hésitent pas à quitter leur région pour assurer leur formation.

L'objectif est simple : permettre à l'Université d'Alsace de préserver des sites spécialisés dans la formation supérieure et la recherche, tout en ouvrant l'offre de formation au plus grand nombre.

L'Université doit donc veiller à proposer des Masters sur un maximum de sites. Les Campus ne doivent pas devenir des « collèges » universitaires dans lesquels ne seraient dispensés que le premier cycle d'études supérieures. Une telle option aurait de lourdes conséquences pour la recherche au sein du site, mais aussi sur l'attractivité du territoire concerné.

L'Université régionale doit pouvoir conjuguer enracinement territorial et spécialisation, afin de prendre toute sa place d'acteur majeur de la recherche et de l'enseignement supérieur européen.

Pour la partition des Masters sur le territoire, il conviendra de prendre en compte, outre le potentiel de recherche de chaque site, la cohérence interdisciplinaire entre les équipes enseignantes d'un même site, afin que le niveau Master dans son ensemble forme un tout cohérent sur un même campus.

■ Un ancrage territorial fort

Les formations universitaires sont fortement liées à leur territoire. Elles ont le plus souvent tissé des liens avec des acteurs socio-économiques, et développent ainsi des relations privilégiées qui renforcent la qualité de la formation et leur ancrage au sein d'un territoire.

Elles doivent être capables de s'adapter aux besoins du monde d'aujourd'hui et à leur environnement, sans pour autant verser dans l'excès des formations hyperspécialisées qui sont trop vite dépassées, ne fut-ce que le temps de « monter » la formation elle-même.

La proximité entre la formation et le monde professionnel doit être encouragée afin d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants²⁶.

Ainsi, il semble évident que dans la réflexion sur le maillage des formations, au niveau Master, il s'agira d'être extrêmement attentif à la conservation des liens précédemment établis, quand bien même une formation se trouverait déplacée.

²⁶ Voir infra page 23, *La finalité : une insertion professionnelle réussie*

■ Un campus pour une année, au moins

Il paraît aussi essentiel que le lieu d'études doive rester « fixe » pour les étudiants, au mieux durant un cycle entier, au moins durant une même année. On ne peut pas envisager d'enseigner des cours d'un même niveau sur des sites séparés, au cours d'une même année d'études. Si l'AFGES partage l'objectif de semestrialisation de l'enseignement supérieur, il faut se souvenir qu'aujourd'hui personne (pas même le CROUS, par exemple) ne propose d'hébergement semestriel.

L'inscription à une formation doit ainsi correspondre à un site déterminé pour limiter les déplacements des étudiants, qui auraient de lourdes conséquences pédagogiques et sociales.

Cela n'exclut pas les déplacements ponctuels voire réguliers (notamment au niveau Master : conférences, colloques...), pour peu que, dans le même temps, l'offre de transport se soit adaptée convenablement à cette nouvelle donne²⁷.

3 - Le cas particulier de la PACES

Les études de santé ont toujours été placées à part parmi les formations universitaires. Depuis deux ans, et la mise en place de la première année commune des études de santé (PACES), elles sont en train de se rapprocher des modalités de fonctionnement de l'ensemble des filières universitaires. Toutefois leurs organisations restent complexes, exigeant une logistique importante. A Strasbourg, les Facultés de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et kinésithérapie accueillent un grand nombre d'étudiants haut-rhinois qui sont ainsi obligés de quitter tôt leurs familles pour se rendre à Strasbourg et suivre des études souvent éprouvantes.

■ La réforme de la PACES

Depuis septembre 2010, la première année commune des études de santé (PACES) rassemble les étudiants voulant accéder à cinq filières : médecine, dentaire, kinésithérapie, sage-femme et pharmacie.

Les étudiants suivent une année commune d'enseignement, sanctionnée au mois de juin par un concours qui leur permet d'accéder, en fonction de leur classement, à une de ces filières. La grande inquiétude lors de la mise en place de cette réforme était de voir augmenter de manière massive le nombre d'étudiants voulant tenter le concours, ce qui risquait de saturer les capacités d'accueil des campus concernés.

Il s'est avéré qu'au final les neuf amphithéâtres répartis sur les deux campus étaient suffisants pour accueillir l'ensemble des étudiants souhaitant rejoindre la PACES, et ce notamment grâce au fait que le nombre d'inscriptions est resté stable malgré la réforme. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'un point de vue purement logistique de bénéficier de plus d'amphithéâtres pour la PACES.

A long terme, le déplacement d'une partie des étudiants en PACES sur le campus de Mulhouse, déjà évoqué ici ou là, pose le problème des passerelles. En effet, le fond de la réforme de la première année de santé est principalement de permettre aux étudiants qui échouent lors de cette année de pouvoir se réorienter facilement sans nécessairement perdre un à deux ans.

L'ensemble des acteurs de la vie universitaire strasbourgeoise travaillent actuellement à définir les modalités d'un « S2 passerelle » qui permettrait aux étudiants ayant une moyenne trop faible aux épreuves du premier semestre de se réorienter dès le mois de janvier, et d'accumuler des crédits dans des matières qui leur permettraient d'intégrer soit directement le S3 d'une autre filière, soit au moins de reprendre des matières, base nécessaire à la réussite du S1 de la nouvelle filière qu'ils auront choisie.

Si une partie des étudiants de PACES est déplacée sur le campus de Mulhouse, cela imposerait de leur permettre également l'accès à ce S2 passerelle, avec le même choix d'enseignements et les mêmes possibilités de réorientation. Bien que ce projet ne soit pas encore clairement défini, la difficulté de le développer en parallèle sur deux villes universitaires rendrait sa réalisation encore plus fastidieuse et risquerait de pénaliser la qualité et la cohérence des enseignements qui y seraient dispensés.

■ Des modalités d'enseignement spécifiques

Depuis maintenant deux ans, la Faculté de Médecine de Strasbourg a décidé de mettre en ligne l'ensemble des cours qui sont donnés en amphithéâtre au cours de l'année, au fur et à mesure que ceux-ci ont lieu. On ne peut que saluer cette initiative qui permet aux étudiants de revoir leurs cours à domicile.

Toutefois, cela a eu pour conséquence de diminuer le nombre d'étudiants se rendant en cours. Ceci appuie encore une fois le fait que le nombre de places disponibles en amphithéâtres à Strasbourg est suffisant pour les étudiants en PACES.

Il est important de comprendre que, dans un souci d'équité, l'ensemble des étudiants suivent les mêmes cours en même temps : le professeur est dans un des amphithéâtres et son cours est retransmis par vidéoprojection dans les 8 autres amphithéâtres à Strasbourg.

Or, il arrive fréquemment que l'un des amphithéâtres subissent des coupures de la projection, obligeant à un arrêt du cours dans l'ensemble des amphithéâtres, ce qui entraîne parfois des retards considérables dans le déroulement du cours et parfois même la nécessité de refaire celui-ci.

Compte tenu des difficultés d'ores et déjà rencontrées pour relier deux campus situés dans une même ville, pouvoir garantir la même qualité des cours à des étudiants se répartissant dans deux villes différentes paraît illusoire et risque de pénaliser certains d'entre eux qui pourraient ne pas bénéficier des mêmes prestations que leurs camarades.

Enfin, le second semestre de PACES s'organise comme suit : après les résultats des épreuves du premier semestre, les étudiants choisissent les filières qu'ils souhaitent présenter : de l'une des cinq filières à l'ensemble des cinq. Les cours se subdivisent ensuite en un tronc commun suivi par l'ensemble des étudiants et des enseignements spécifiques aux filières choisies. La répartition des étudiants sur deux campus pose donc le souci de ces enseignements spécifiques qui ne peuvent être répartis par campus puisque le choix ne se fait qu'en cours d'année, et que certains étudiants cumulent ces enseignements. Ces choix au 2^{ème} semestre renforcent encore la complexité de faire venir des étudiants en santé sur le campus de Mulhouse.

■ Une demande forte d'équité entre les étudiants

La PACES est une année fondamentale pour les étudiants en santé : elle détermine l'accès définitif à une filière et si l'étudiant échoue, c'est généralement l'ensemble du monde médical qui se ferme à lui. C'est dans cette optique que les étudiants de PACES ont toujours été très exigeants sur l'équité entre eux.

Ainsi, l'organisation des cours et les rotations entre les amphithéâtres fait que chaque étudiant bénéficie du même nombre d'heures de cours avec un professeur en présentiel et du même nombre d'heures où il est face à un écran de projection. Il paraît donc compliqué de permettre aux étudiants de bénéficier du même nombre d'heure de cours sur deux campus aussi éloignés que Strasbourg et Mulhouse, les enseignants étant également obligés d'être présents dans leurs services hospitaliers et pouvant donc difficilement faire l'aller-retour à Mulhouse pour quelques heures de cours.

Il n'est pas non plus envisageable de demander aux étudiants de se rendre à la fois en cours à Mulhouse et à Strasbourg, le projet perdant alors toute logique.

De la même manière, dispenser des cours différents dans deux villes risquerait de nuire à l'égalité des chances lors du concours, en termes qualitatif et d'accompagnement proposé par les différents campus.

Enfin, actuellement, les travaux dirigés qui ont lieu l'après-midi sont tous donnés sur le campus médecine, obligeant d'ores et déjà les étudiants qui ont cours sur le campus de pharmacie à se déplacer. Là aussi, la problématique des trajets entre Mulhouse et Strasbourg et le problème de l'équivalence des enseignements paraît difficilement soluble.

■ La PACES : une année où le soutien est indispensable

La PACES est une année difficile pour l'ensemble des étudiants. C'est pourquoi les amicales des différents campus œuvrent depuis plus de 80 ans au sein des composantes de santé, et en collaboration avec celles-ci, pour offrir aux étudiants un environnement de travail propice.

De nombreux services ont été développés : impression de photocopies ou encore tutorat permettant aux plus anciens de répondre aux questions des plus jeunes. **Mais le plus important reste probablement le rôle des années supérieures dans l'accompagnement des premières années :** questions, angoisses, pouvoir se tourner vers un aîné a toujours fait partie des indispensables pour un étudiant de première année.

Or, il est difficile de mettre en place ces mêmes services sur le campus de Mulhouse. Les étudiants qui seraient sur place se trouveraient donc pénalisés. Si c'est toute la première année qui s'y trouve déplacée, on aboutirait à des situations où la détresse des étudiants en PACES ne pourrait trouver un écho rassurant chez leurs aînés.

Naturellement, l'avantage d'un transfert d'une partie des étudiants en PACES sur le campus de Mulhouse réside évidemment dans la possibilité pour les étudiants haut-rhinois de pouvoir accéder à cette filière sans avoir à déménager ni à s'éloigner du cadre familial, ce qui est un atout certain pour passer une année sereine.

Pour autant, le transfert d'une partie ou de la totalité de la première année commune des études de santé sur le campus de Mulhouse paraît extrêmement compliqué : que ce soit les réformes en cours, l'équité indispensable entre les étudiants ou encore l'encadrement par les promotions supérieures, la logistique qu'exigerait un tel déplacement est beaucoup trop importante.

En revanche, il faut souligner que, compte tenu du grand nombre d'étudiants haut-rhinois présents dans les filières de santé à Strasbourg, l'ouverture de postes de stage de manière plus large dans le centre hospitalier de Mulhouse est une piste à explorer, mais qui concernerait, dans ce cas, les étudiants des années supérieures.

4 - Une organisation optimisée

Au-delà des questions de gestion des enseignements, qui relèvent des départements et des collègiums, reste que l'organisation de l'ensemble des services (en particulier des services à l'étudiant) nécessite une refonte, pour s'adapter à la réalité d'une université fortement ancrée territorialement, autour de dix campus à travers toute la Région.

■ Une gestion mutualisée mais décentralisée des moyens

Si les questions strictement pédagogiques relèvent des « composantes » (départements, collègiums), les questions administratives liées à la pédagogie relèveront en revanche concurremment des collègiums et d'un nouveau type de service commun, les services de campus.

Aux collègiums resteront attachés les services de scolarité des disciplines du collègium, qui devront d'ailleurs peu à peu être centralisés pour optimiser les moyens. Mais centralisation de gestion ne signifie pas nécessairement centralisation physique, et il s'agira de rester vigilant à la proximité de ces services sur les campus.

L'ensemble des questions relatives à la logistique, en revanche, seront gérées directement par les services des campus.

■ Un nouvel acteur : le Service de campus

Chacun des dix campus disposera d'un service commun, appelé « Service de campus », qui se chargera de l'ensemble des questions matérielles relatives aux infrastructures, salles, équipements... de son campus.

Placé sous l'autorité d'un conseil (conformément à la norme pour les services communs), lequel sera présidé par un Vice-président de campus, ce service assurera ainsi la gestion mutualisée des locaux mis à disposition des enseignements ou des services sur le campus, mais aussi les questions d'entretien, et de vie universitaire, en lien avec le Service de la Vie Universitaire.

Chaque service de campus et son conseil veilleront ainsi à développer la meilleure offre à destination des usagers du campus (restauration, services, accessibilité, transports...) en lien avec les partenaires extérieurs concernés.

■ Les services à l'étudiant : proximité et réactivité

L'étudiant ne vient pas seulement sur le campus pour y suivre des cours : il s'y informe sur son avenir, y pratique du sport ou toutes sortes d'activités culturelles, il y vient également pour les temps forts (événements de rentrée...).

Derrière chacune de ces réalités, se trouvent des services administratifs, des associations, des partenaires. La mission du Conseil de campus consiste justement à assurer la meilleure disponibilité de l'offre de ces services pour les usagers du campus.

Dans le même temps, il faut permettre aux principaux services à l'étudiant (orientation / insertion professionnelle, sport, santé, scolarités...) d'être présents sur l'ensemble des campus.

Cependant, et compte tenu des moyens disponibles, cela n'est pas nécessairement le cas. Dès lors, **des permanences doivent pouvoir être organisées, sur les campus à faibles effectifs** notamment, en un lieu clairement identifié comme un guichet de ressources à l'étudiant.

Dans le même temps, **l'accès aux services administratifs doit être profondément repensé**, pour prendre en compte les attentes des étudiants, notamment en termes d'horaires. Et pour faciliter encore les rapports, le développement de l'espace numérique de travail doit intégrer la faculté de réaliser l'ensemble des démarches par voie électronique.

5 - La direction de l'Université

Présidence de l'Université

Direction générale des services et services centraux

Congrès de l'Université

Conseil d'administration	Conseil des Études	Conseil Scientifique	Conseil de la Vie universitaire	Conseil Stratégique
	<i>Direction des Études et de la scolarité</i>	<i>Direction de la recherche</i>	<i>Direction de la Vie universitaire</i>	
Conseils des Collégiums			Conseils de Campus	
	<i>Collégiums</i>		<i>Services des Campus</i>	
Conseils des Écoles et Instituts internes		Conseil du Collège doctoral	Conseil du SUAPS	
<i>Écoles</i>		<i>Collège Doctoral Européen</i>	<i>Services des actions sportives</i>	
	Conseils des départements	Conseil de la Documentation	Conseil du SUMPS	
	<i>Département</i>	<i>Service de documentation</i>	<i>Services de médecine</i>	
	Conseil de l'Espace avenir		Conseil du Service de la Vie Universitaire	
	<i>Espace avenir</i>		<i>Service de la Vie universitaire</i>	
<i>Questions stratégiques, financières et patrimoniales</i>	<i>Questions pédagogiques</i>	<i>Questions relatives à la recherche</i>	<i>Questions relatives à la vie de la communauté</i>	<i>Questions d'orientations et partenariales</i>

La direction de l'Université, dans son acception la plus large, se doit d'être un exemple de démocratie. A cet égard, les déviances observées suite à la mise en œuvre de la LRU dans ce domaine doivent être corrigées. Chaque conseil doit retrouver un rôle légitime délibératif dans son domaine, sans que le Conseil d'administration, dont la composition doit être revue, se trouve noyé sous des masses de délibérations techniques, l'empêchant finalement de se pencher sur les grandes orientations stratégiques.

L'université est collégiale, ou elle n'est rien.

■ Les instances collégiales « verticales »

➤ Au niveau des départements

Chaque département (ou école ou institut, selon le cas) est dirigé par un conseil, qui se prononce exclusivement sur les questions pédagogiques relatives à l'offre de formation en Licence²⁸.

Hors statuts dérogatoires (instituts, écoles internes...) ce Conseil de département, composé de 25 membres, compte en son sein :

- 10 représentants des étudiants,
- 13 représentants des enseignants-chercheurs enseignant dans les Licences du département,
- 2 personnalités extérieures qualifiées, nommées par le Conseil.

➤ Au niveau des collégiums

Le collégium est dirigé par un conseil se prononçant sur les questions d'enseignement et de recherche. Il est composé de 35 membres :

- 10 représentants des étudiants,
- 18 représentants des enseignants-chercheurs enseignant dans les Licences et Masters du collégium,
- 2 représentants des personnels administratifs et techniques du collégium,
- 5 représentants des milieux socio-économiques nommés par le Conseil.

➤ Au niveau central

Les conseils de l'Université, dits « conseils centraux », doivent retrouver leur spécialisation et leur autonomie de travail réciproques.

Ainsi, il est proposé que 5 conseils centraux coexistent :

► le Conseil d'administration

Il est chargé de l'administration (finances, postes, stratégie) de l'Université. Il n'examine les délibérations des autres Conseils qu'en matière budgétaire, sauf à leur accorder une délégation, à charge de contrôle annuel.

²⁸ Exception faite des écoles et instituts internes - voir infra page 31, *Le cas particulier des instituts et écoles*

Le Conseil d'administration est composé de 40 membres :

- 10 représentants des étudiants,
- 20 représentants des chercheurs et enseignants-chercheurs,
- 5 représentants des personnels administratifs et techniques,
- 5 représentants des milieux socio-économiques nommés par le Conseil.

► Le Conseil Scientifique

Il est chargé de l'ensemble des questions relatives à la recherche et au lien entre formation et recherche et à la politique documentaire. Il contrôle les délibérations des collègiams en la matière, en assure l'homogénéité et la conformité aux cadres fixés par lui, et impose les mesures communes minimales.

Il est composé de 40 membres :

- 4 représentants des étudiants doctorants,
- 20 enseignants et habilités à diriger des recherches,
- 4 docteurs,
- 4 chercheurs issus d'organismes de recherche partenaires,
- 4 représentants des personnels administratifs et techniques,
- 4 personnalités qualifiées nommées par le Conseil.

► Le Conseil des enseignements

Il est chargé de l'ensemble des questions de formation (maquettes, offre de formation, règlements d'examens, évaluation...). Il contrôle les délibérations des collègiams en la matière, en assure l'homogénéité et la conformité aux cadres fixés par lui, et impose les mesures communes minimales.

Il est composé de 40 membres :

- 14 représentants des étudiants,
- 14 représentants des chercheurs et enseignants-chercheurs,
- 5 représentants des personnels administratifs et techniques,
- 7 personnalités qualifiées, nommées par le Conseil.

► Le Conseil de la Vie universitaire

Il est chargé de l'ensemble des questions tenant à la vie sur et autour des campus. Il travaille en étroite collaboration avec les Conseils de campus, dont il contrôle les activités.

Il est composé de 20 membres :

- 10 représentants des étudiants,
- 4 représentants des enseignants-chercheurs,
- 3 représentants des personnels administratifs et techniques,
- 3 représentants d'organismes et institutions en lien avec la vie universitaire, nommés par le Conseil.

► Le Conseil Stratégique

Ce conseil est chargé d'étudier, avec les partenaires de l'Université, ses orientations. C'est le seul conseil strictement consultatif. Il a principalement un rôle de conseil auprès du Conseil d'administration.

Outre l'équipe présidentielle au complet, il est composé de 20 membres :

- 6 représentants des collectivités territoriales et municipalités,
- 8 représentants des milieux socio-économiques désignés par le Conseil d'administration,
- 6 représentants des partenaires institutionnels de l'Université, désignés à parts égales par le Conseil scientifique, le Conseil des Études et le Conseil de la Vie universitaire.

■ Les instances collégiales « horizontales »

Outre les Conseils « verticaux », qui examinent selon un schéma allant du département au niveau central les délibérations en fonction de leur thème, deux autres types d'instance assurent le fonctionnement « vertical » de l'Université.

► Les conseils de campus

Chargés des questions logistiques propres à chaque campus, ces conseils, au nombre de 10 (1 par campus), voient leurs délibérations soumises pour approbation au Conseil de la vie universitaire. Ils sont composés de 16 membres :

- 7 représentants des étudiants,
- 3 représentants des enseignants-chercheurs,
- 3 représentants des personnels administratifs,
- 3 représentants des services concernés (SVU, SUMPS, SUAPS).

► Les conseils des services communs

L'Université compte un certain nombre de services communs. Comme les services de campus, ces services communs sont chargés de questions essentiellement matérielles (vie quotidienne, information, services à la communauté...) :

- Service universitaire des activités physiques et sportives,
- Service universitaire de médecine préventive,
- Service de la Vie Universitaire,
- Service commun de documentation,
- Espace avenir.

Ces services sont dirigés par un conseil, composé en fonction des spécificités et objectifs de chacun. L'ensemble de leurs délibérations sont soumises pour accord aux conseils centraux concernés :

- Au Conseil des enseignements en ce qui concerne l'Espace avenir,
- Au Conseil scientifique en ce qui concerne le Service Commun de documentation,
- Au Conseil de la Vie universitaire en ce qui concerne les autres services communs.

■ Les instances extraordinaires

Outre les instances de direction habituelles que sont les Conseils, différentes instances extraordinaires existent, le plus souvent prévues par la loi.

Ce sont par exemple le Congrès de l'Université, les comités techniques paritaires... Peu d'observations sont à faire sur ces instances.

S'agissant du Congrès, il est composé de l'ensemble des membres des Conseils centraux (Conseil d'administration, Conseil des enseignements, Conseil Scientifique, Conseil de la Vie Universitaire, Conseil stratégique), chaque membre disposant d'une voix délibérative.

Outre les réunions exceptionnelles portant sur la stratégie de l'Université, à l'initiative de la présidence de l'Université, le Congrès élit notamment l'ensemble des membres de l'équipe présidentielle, président compris, au scrutin uninominal.

■ La présidence de l'Université

La présidence de l'Université dirige, avec l'aide du Directeur général des services, les services centraux, conduit la stratégie de l'université conformément aux délibérations des Conseils centraux, dont chaque vice-président en charge fixe l'ordre du jour, et représente l'Université.

La présidence est composée d'une équipe présidentielle de 15 personnes :

- Le Président de l'Université,
- Le Premier Vice-président de l'Université, qui préside le Conseil d'administration,
- Le Vice-président « Formation », qui préside le Conseil des études
- Le Vice-président « Recherche », qui préside le Conseil scientifique,
- Le Vice-président « Vie universitaire », nécessairement choisi parmi les étudiants membres du Conseil de la Vie Universitaire, qu'il préside,
- Les 10 Vice-présidents de campus, chacun d'eux pouvant, outre la présidence des conseils de campus, choisir une spécialisation parmi les dossiers relevant de la politique de l'Université.

Chacun des Vice-présidents a la faculté de s'entourer d'une équipe de chargés de mission, et s'appuie sur les services administratifs ayant trait à son domaine de compétence.

Synthèse

principales propositions pour la gouvernance

► La gestion des enseignements

- > **Faire du département l'unité de base de suivi des formations**, au niveau Licence, après avoir resserré leur nombre
- > **Donner aux collégiums un rôle mieux défini**, de suivi au niveau des Licences, et de gestion au niveau des Masters
- > Dans le cadre spécifique des instituts et écoles internes, **veiller à ce que ces composantes et l'Université soient en symbiose**, et à ce que chacune tire partie de l'autre

► Le maillage territorial

- > Au niveau des Licences, **la dispense de deux formations strictement identiques sur plusieurs sites doit être encouragée**, si elle correspond à une nécessité sociale de maillage territorial
- > Au niveau des Masters, la spécialisation des sites doit permettre **une rationalisation de l'offre territoriale**

► La PACES

- > Maintenir les enseignements en santé **sur leur site de formation actuel**
- > Favoriser la mise en œuvre de stages hospitaliers sur les différents sites des hôpitaux universitaires, **en prenant en compte le lieu de résidence des étudiants**

► Organisation et direction

- > **Créer des « Services de campus »**, sous la direction de conseils de campus, qui gèrent les questions logistiques de chaque site
- > **Refondre l'organisation des conseils**, en cohérence avec la nouvelle organisation des enseignements et des campus

Glossaire des sigles employées

ADDAL	Association des Doctorants et Docteurs d'ALSace
AERES	Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
AFIJ	Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés
AJC	Assemblée des Jeunes Chercheurs
ANRT	Association Nationale Recherche Technologie
BAIP	Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BVE	Bureau de la Vie Étudiante
CIFRE	Convention Industrielle de Formation par la REcherche
CLES	Certification en Langues de l'Enseignement Supérieur
CNU	Conseil National des Universités
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
ECN	Examen Classant National
ECTS	European Credits Transfer System
ENT	Espace Numérique de Travail
EUA	European Universities Association
FAGE	Fédération des Associations Générales Étudiantes
FLE	Français Langue Étrangère
FNAU	Fonds National d'Aide d'Urgence
IEP	Institut d'Études Politiques
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LMD	Licence Master Doctorat
LRU	Libertés et Responsabilités des Universités
PACES	Première Année Commune des Études de Santé
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
SUMPS	Service Universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé
SVU	Service de la Vie Universitaire
TD/TP	Travaux Dirigés / Travaux Pratiques
TOEFL	Test Of English Foreign Language
TOEIC	Test Of English for International Communication
UdS	Université de Strasbourg
UE	Unité d'Enseignements
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UHA	Université de Haute-Alsace

Extraits de l'enquête 2012 sur les conditions d'études et de vie des étudiants alsaciens

L'enquête 2012 sur les conditions d'études et de vie des étudiants dans l'enseignement supérieur alsacien est le fruit d'un partenariat fort entre l'AFGES, la MGEL, l'Institut de démographie de l'Université de Strasbourg, la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, et, pour la première fois, les Villes de Mulhouse, Colmar et Haguenau.

Elle a donné de nombreux éléments nouveaux de perception de la qualité d'études et de vie des étudiants alsaciens. L'ensemble des résultats est disponible sur le site Internet de l'afges.

Les résultats qui suivent
sont les chiffres clefs
pour chacune des thématiques
de l'étude.



La population étudiante alsacienne

Chiffres clefs

► Universitaires : **74 %**

La très grande majorité des étudiants alsaciens est inscrite dans une formation d'enseignement supérieur relevant d'une des deux universités régionales. Toutefois, cette population n'est elle-même pas homogène, compte tenu de la diversité des composantes de formation.

► Part des filles : **58 %**

Comparable à la moyenne nationale, quoique sensiblement supérieure, la part des filles dans l'enseignement supérieur alsacien est légèrement homogène dans chacune des quatre zones urbaines universitaires.

► Décohabitants : **72 %**

Plus de 7 étudiants alsaciens sur 10 ne vivent pas chez leurs parents, soit un taux de 5 points supérieur à la moyenne nationale.

► Étudiants étrangers : **15 %**

Les campus alsaciens accueillent un peu plus de 10 000 étudiants étrangers, avec un taux supérieur à la moyenne nationale, et de fortes disparités par site universitaire.

► Attractivité : **41 % des étudiants**

4 étudiants alsaciens sur 10 sont issus d'un autre département français ou de l'étranger, ce qui est encourageant pour l'attractivité des campus de notre Région.

► Strasbourg : **8 étudiants alsaciens sur 10**

78% des étudiants alsaciens étudient à Strasbourg (sans nécessairement y résider). Viennent ensuite Mulhouse (11%), Colmar (6%) et Haguenau (5%).

La vie matérielle et sociale

Chiffres clefs

► Étudiants étrangers sans sécu : **7 %**

7% des étudiants étrangers alsaciens ne disposent pas de couverture santé. Ce taux est de 1% parmi les étudiants de nationalité française. Par ailleurs, 11% des étudiants alsaciens n'ont pas de couverture complémentaire.

► Repas non pris : **33 %**

1 étudiant sur 3 déclare ne pas manger « parfois » ou « régulièrement » à sa faim.

► **404 €** / mois de loyer

Le loyer mensuel moyen acquitté par les étudiants alsaciens résidant hors du domicile parental (décohabitants) s'élève à 404 € en 2012, charges comprises. On note de très fortes disparités selon le lieu de résidence.

► **4 étudiants sur 10** en difficulté financière

39% des étudiants alsaciens jugent leur situation financière « difficile » voire « très difficile » en 2012. En 2010 au niveau national, ce taux n'excédait pas 28%...

► **60 %** d'étudiants salariés

6 étudiants alsaciens sur 10 ont exercé des activités rémunérées au cours des 12 derniers mois, soit sensiblement moins que la moyenne nationale.

► Sorties : les amis avant tout

7 étudiants sur 10 se sont rendus au moins deux fois en sortie chez des amis durant le mois précédant l'enquête. C'est le type de sortie le plus prisé des étudiants, loin devant les bars, discothèques et autres restaurants.

Les conditions d'études et l'environnement pédagogique

Chiffres clefs

► **37h** par semaine

En moyenne, les étudiants alsaciens travaillent 37h par semaine pour leurs études : 17h de cours, 13h de travail personnel en semaine, et 7h de travail personnel le week-end.

► **34%** d'étudiants débordés

Plus d'un tiers des étudiants s'estime « souvent » débordé. Ce taux varie notamment en fonction de la filière d'études.

► **13%** ne vont jamais en BU

13% des étudiants alsaciens déclare ne jamais se rendre en bibliothèque pour travailler.

► **8 étudiants sur 10** aiment leurs cours

81% des étudiants sont satisfaits ou très satisfaits des enseignements qui leur sont dispensés.

► Langues : **1 étudiant sur 2** insatisfait

La moitié des étudiants jugent la qualité de l'enseignement des langues insuffisante dans l'enseignement supérieur.

► **1 étudiant** mal informé sur **2**

La moitié des étudiants ayant une opinion est insatisfaite de la qualité de l'information, notamment sur l'orientation et les débouchés professionnels.